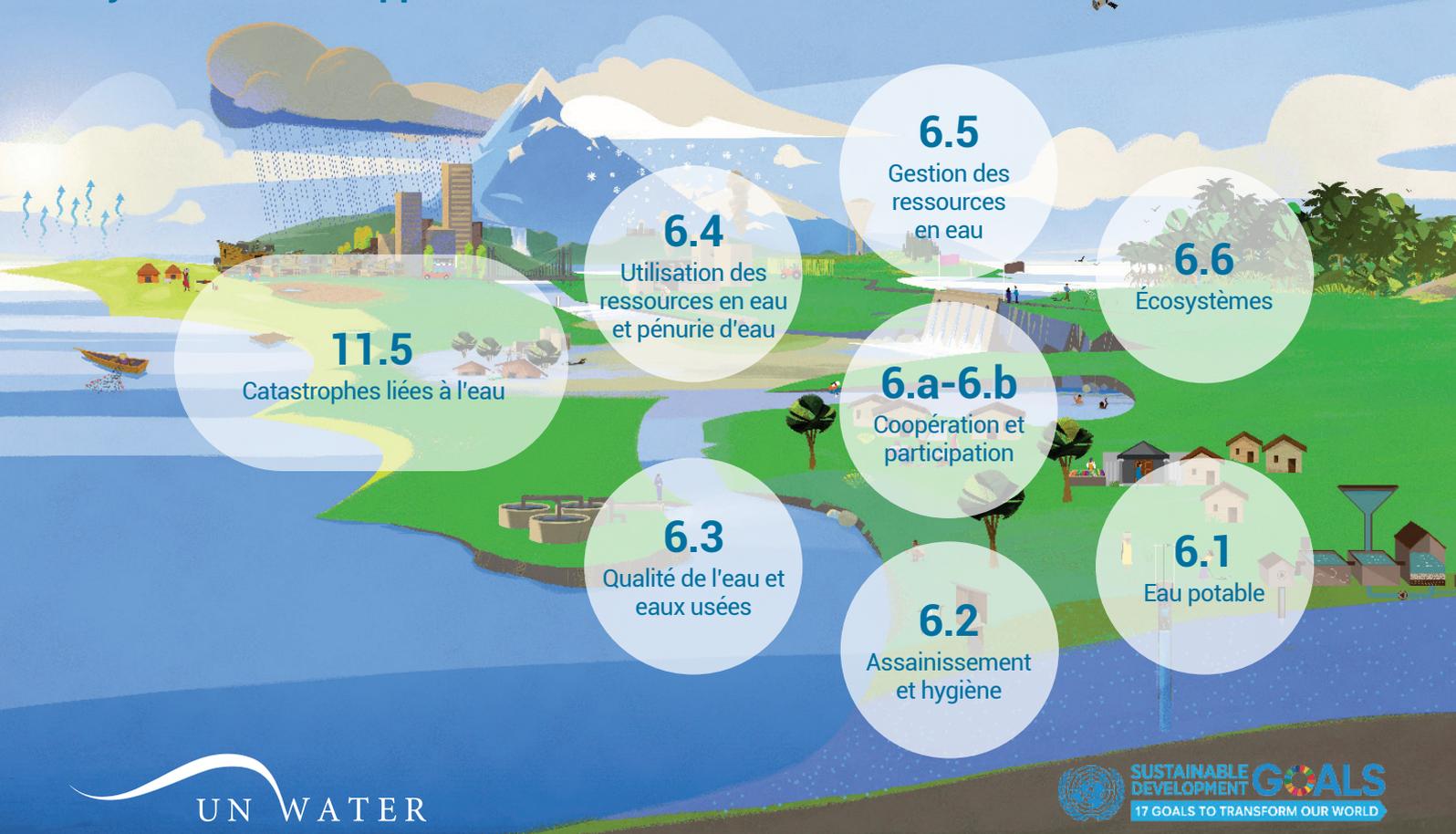


Guide pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable 6 concernant l'accès à l'eau et l'assainissement

Cibles et indicateurs mondiaux

Le cycle de l'eau et les objectifs de développement durable



La présente publication sera continuellement mise à jour pendant toute la durée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de manière à intégrer les derniers développements et enseignements.

Version : 14 juillet 2017

À propos du guide

L'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable (ODD) 6 aide les pays à surveiller les services d'eau et d'assainissement, et compile des données visant à rendre compte des progrès mondiaux. Cette initiative est menée en collaboration par divers organismes des Nations Unies afin de rationaliser les efforts mondiaux de suivi et de favoriser la collaboration transsectorielle.

Le Guide pour le suivi intégré de l'ODD 6 constitue l'un des principaux éléments de référence de ce travail. La liste ci-dessous répertorie les différentes parties du guide :

Ce guide ne doit pas être considéré comme un ensemble normatif de règles à respecter, mais plutôt comme la promotion d'une méthode de suivi intégré de l'ODD 6. Il devrait être continuellement mis à jour pendant la période de l'ODD afin de rendre compte des progrès réalisés aux niveaux technologique et méthodologique et de tenir compte des bonnes pratiques institutionnelles susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de suivi.

Partie du guide	Description	Public cible
Guide pour le suivi intégré de l'ODD 6 – Bonnes pratiques concernant les systèmes de suivi des pays	Bonnes pratiques concernant les processus et principes de mise en œuvre du suivi de l'ODD 6 au niveau national, y compris facteurs de réussite, dispositions institutionnelles, participation des parties prenantes et ressources nécessaires	Personnel d'encadrement chargé d'organiser et de coordonner le suivi de l'ODD 6 (par exemple, centres de coordination pour l'ODD 6) ; personnel technique chargé du suivi des indicateurs de l'ODD 6 ; politiciens et grand public (pour une meilleure compréhension du processus global)
Guide pour le suivi intégré de l'ODD 6 – Cibles et indicateurs mondiaux (le présent document)	Présentation de l'ODD 6 et de ses cibles, mettant l'accent sur les interconnexions au sein de l'ODD 6 et avec les autres ODD ; vue d'ensemble des indicateurs mondiaux de l'ODD 6, de leur logique et des méthodologies recommandées pour leur suivi	Personnel d'encadrement chargé d'organiser et de coordonner le suivi de l'ODD 6 (par exemple, centres de coordination pour l'ODD 6) ; personnel technique chargé de surveiller les composantes de l'ODD 6 ; politiciens et grand public
Méthodologies pas-à-pas concernant les indicateurs mondiaux de l'ODD 6	Conseils pas-à-pas sur les méthodologies de suivi recommandées pour le suivi des indicateurs mondiaux de l'ODD 6, y compris sur la collecte et la gestion des données	Personnel technique chargé du suivi des différentes composantes de l'ODD 6

Table des matières

Cible 6.1 Eau potable	7
Cible 6.2 Assainissement et hygiène	10
Cible 6.3 Qualité de l'eau et eaux usées	13
Cible 6.4 Utilisation des ressources en eau et pénurie d'eau	17
Cible 6.5 Gestion des ressources en eau	23
Cible 6.6 Écosystèmes liés à l'eau	27
Cible 6.a Coopération internationale et renforcement des capacités	30
Cible 6.b Participation des parties prenantes	33
Synergies entre les indicateurs mondiaux de l'ODD 6	36
Messages clés	38

Acronymes

APD	Aide publique au développement	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe	GLAAS	Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	IBNET	Réseau international pour l'évaluation comparative des services d'eau et d'assainissement
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	Initiative GEMI	Suivi intégré des cibles des ODD relatives à l'eau et l'assainissement dans le cadre de la Global Expanded Water Monitoring Initiative (GEMI)
GRDC	Centre mondial de données sur le ruissellement	JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
IGRAC	Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ISAAR	Gestion des ressources des aquifères transnationaux	OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
LEGOS	Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales	OMS	Organisation mondiale de la santé
ODD	Objectif de développement durable	ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OMM	Organisation météorologique mondiale	PEET	Programme d'évaluation des eaux transfrontières
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OSU	Université de l'État de l'Oregon	UNSD	Division de statistique de l'ONU
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	WHOS	Système d'observation hydrologique de l'OMM
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance		
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène		
ATF	Aquifère transfrontière		
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique		

Eau et assainissement dans le Programme 2030

La clef du développement durable

La santé et le bien-être des individus reposent sur l'accès à l'eau potable et à des conditions d'assainissement et d'hygiène convenables. En plus des usages domestiques, l'eau est nécessaire pour les productions alimentaire, énergétique et industrielle, qui représentent des utilisations fortement interconnectées, mais potentiellement conflictuelles. Ces différents usages génèrent des eaux usées qui peuvent être une source de pollution importante si elles ne sont pas correctement gérées. L'eau est également essentielle pour assurer la santé des écosystèmes ; ceux-ci participent en retour à l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau douce, ainsi qu'à la résilience globale aux changements induits par l'homme et l'environnement. Les effets du changement climatique se traduisent souvent par des variations dans la disponibilité de l'eau, aggravant les pénuries dans certaines régions, et les inondations dans d'autres. Par conséquent, l'eau est un facteur clef dans la gestion des risques liés à la famine, aux épidémies, aux migrations, aux inégalités au sein des pays et entre ces derniers, à l'instabilité politique et aux catastrophes naturelles.

Entre transversalité et fragmentation

À la croisée de tous les secteurs, l'eau peut jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de solutions intégrées. Cependant, les ressources en eau sont généralement exploitées et gérées par différents services des gouvernements et dans différents secteurs, avec peu de coordination et sans perspective globale de l'état de la ressource. Le problème de cohérence est ainsi inhérent à cette gestion sectorielle, où les prises de décisions et les politiques d'un secteur peuvent dupliquer ou contredire les actions menées par un autre secteur. En outre, les ressources en eau sont naturellement confinées dans des bassins, qui apparaissent comme l'échelle de gestion la plus appropriée d'un point de vue physique et écologique. Néanmoins, ces ressources sont souvent gérées selon des unités administratives qui divisent souvent les bassins et entraînent une fragmentation encore plus grande, en particulier dans le cas des bassins transfrontaliers.

Vers une gestion durable des ressources en eau

Pour assurer à tous une gestion durable des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il est essentiel d'examiner le cycle de l'eau dans son intégralité, en y incluant l'ensemble des usages et des usagers. Les pays doivent mettre de côté le développement et la gestion sectoriels des ressources en eau et adopter une approche plus intégrée pouvant concilier les différents besoins de façon équitable. Et cela est précisément ce que l'ODD 6 cherche à réaliser, en élargissant l'accent mis par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur l'eau potable et l'assainissement de base à l'ensemble des ressources en eau, des eaux usées et des ressources des écosystèmes. En lien avec la cible 11.5 sur les catastrophes liées à l'eau, l'ODD 6 couvre l'ensemble des principaux aspects liés à l'eau douce dans le contexte du développement durable. Faire converger ces aspects vers un même objectif constitue une première étape visant à répondre à la fragmentation sectorielle, et à permettre une gestion cohérente et durable, faisant de l'ODD 6 une étape importante vers un avenir durable en matière d'approvisionnement en eau.

Une gestion intégrée et durable grâce au suivi

Le suivi ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt le cheminement vers une mise en œuvre plus efficace des ODD. Des données de grande qualité aideront les responsables politiques et les décideurs à tous les niveaux du gouvernement à identifier les lacunes et à définir les priorités ; à identifier les interconnexions entre les secteurs afin de mettre à profit les synergies et de gérer les conflits potentiels ; et à s'informer sur les bonnes pratiques. Les données permettent d'illustrer les progrès ou l'absence de progrès (ainsi que les besoins associés) afin de garantir la responsabilité des gouvernements envers leurs citoyens et de favoriser la sensibilisation et l'appui politique, ce qui en retour stimule les investissements.



Suivi de l'ODD 6

Des OMD aux ODD

La transition des OMD aux ODD change les règles du jeu dans le secteur de l'assainissement et de l'eau. Jusqu'ici étroitement axés sur l'accès à des sources d'eau potable améliorées et à des installations sanitaires de base, les pays doivent à présent adopter une perspective plus globale en s'intéressant à la gestion durable et équitable du cycle de l'eau dans toute son intégralité. Cette transition a bien entendu des implications en matière de suivi. Les OMD comptaient uniquement trois indicateurs sur l'eau et l'hygiène ; les ODD en comptent désormais onze. Alors que le suivi des indicateurs des OMD s'effectuait au moyen d'enquêtes auprès des ménages, le suivi de l'ODD 6 nécessitera inévitablement la participation de différentes autorités nationales représentant divers secteurs. Il est donc absolument essentiel de renforcer les capacités et les ressources des pays pour assurer le suivi de l'ODD 6, et de favoriser l'appui politique pour encourager les initiatives en ce sens.

L'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6

Pour soutenir les pays dans leurs efforts de suivi vers la réalisation de l'ODD 6, ONU-Eau a lancé l'Initiative de suivi intégré, fondée sur les expériences et les enseignements acquis pendant la période de mise en œuvre des OMD. Cette Initiative réunit tous

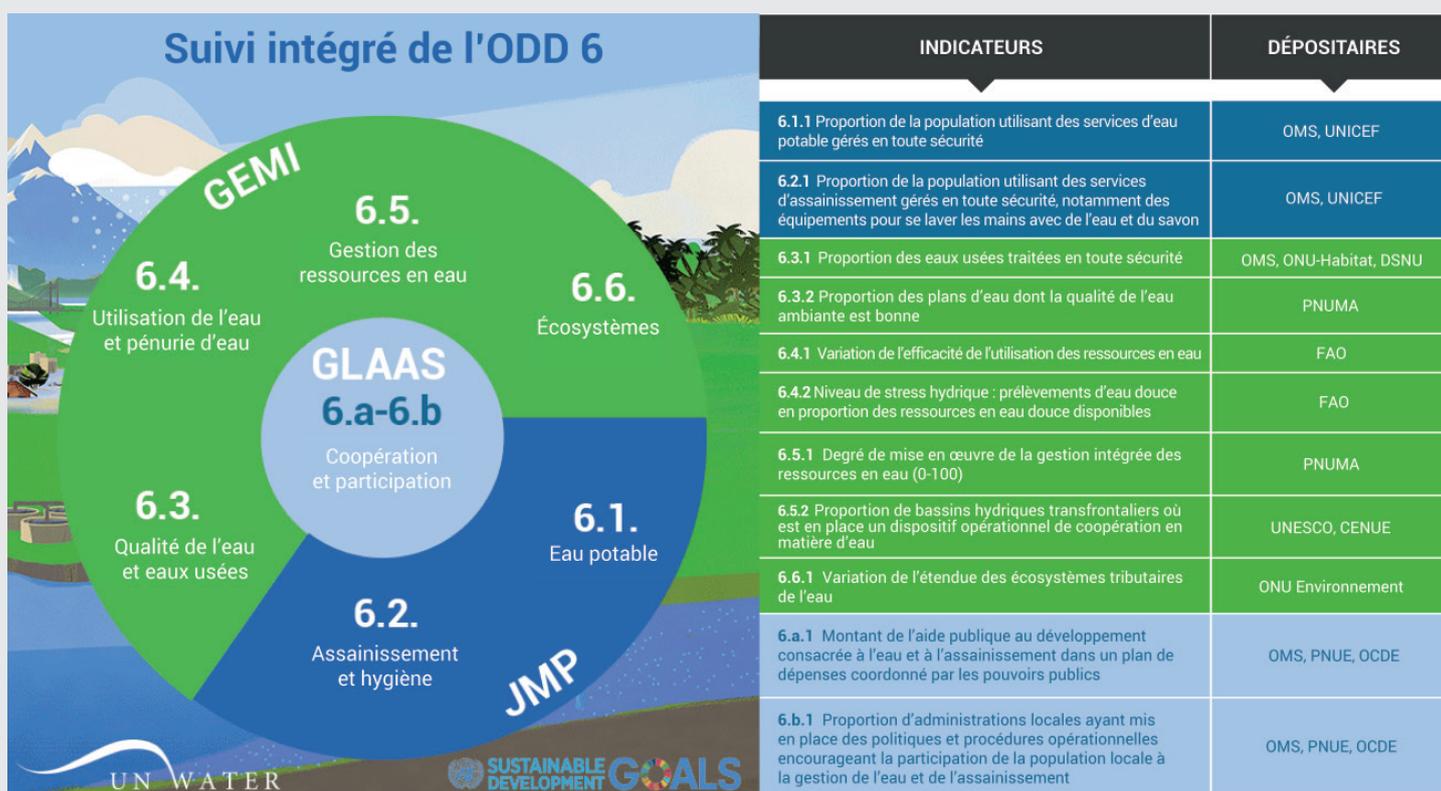
les organismes dépositaires des indicateurs mondiaux de l'ODD 6 et couvre les activités des initiatives suivantes : Programme commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), le Suivi intégré des cibles des ODD relatives à l'eau et l'assainissement dans le cadre de la Global Expanded Water Monitoring Initiative (Initiative GEMI) et l'Analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)..

Les objectifs de l'Initiative pour le suivi intégré sont les suivants :

- élaborer des méthodologies et des outils permettant de suivre les indicateurs mondiaux de l'ODD 6 ;
- sensibiliser au suivi de l'ODD 6 aux niveaux national et mondial ;
- améliorer les capacités techniques et institutionnelles des pays en matière de suivi ;
- compiler des données nationales et rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 6 à l'échelle mondiale.

Les efforts conjoints en faveur de l'ODD 6 sont particulièrement importants en ce qui concerne les aspects institutionnels du suivi, notamment l'intégration de la collecte et de l'analyse des données dans tous les secteurs, dans toutes les régions et à tous les niveaux administratifs. Pour en savoir plus sur l'Initiative de suivi intégré, veuillez consulter notre [site Internet](#).

Figure 1. L'Initiative d'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6 aide les pays à assurer le suivi en matière d'eau et d'assainissement, et compile des données visant à rendre compte des progrès mondiaux.



Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux suivants régissent les activités mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative de suivi intégré pour l'ODD 6, y compris l'élaboration des méthodologies:

- **Poursuite et harmonisation des activités de suivi à l'échelle nationale:** les pays gèrent les processus de suivi et de compte-rendu des ODD ; ils sont les principaux bénéficiaires des données de plus grande qualité et, dans la plupart des cas, ils disposent déjà de systèmes de suivi. Les mesures de suivi à l'échelle mondiale (et régionale) doivent donc renforcer les systèmes existants et mettre l'accent sur la consolidation des systèmes statistiques nationaux. Ils doivent également veiller à ce que les données soient comparables non seulement d'un pays à l'autre, mais également dans le temps. Ce processus d'harmonisation se fonde sur les définitions et normes adoptées au niveau international et implique d'établir un solide équilibre entre l'appropriation nationale et la comparabilité mondiale (et régionale).
- **Modalités de suivi progressif:** afin de permettre aux États membres de lancer des initiatives de suivi à un niveau en adéquation avec les capacités et les ressources nationales disponibles, il est nécessaire d'adopter des méthodologies souples, d'où le concept d'« étapes de suivi progressif ». Les pays peuvent commencer par des méthodologies simplifiées, par exemple en utilisant des sources de données ou des modèles alternatifs, ou en suivant une série limitée de paramètres dans un nombre de sites restreint. Parallèlement à l'augmentation de leurs capacités et de leurs ressources au fil du temps, les pays

peuvent progressivement adopter des méthodologies de suivi plus avancées et précises. Par ailleurs, les nouvelles technologies, telles que les observations de la Terre, les applications pour téléphone portable et la collecte de données géospatiales, améliorent rapidement les capacités à recueillir, consigner, analyser, communiquer et partager des données, tout en réduisant les coûts afférents.

- **Intégration des données:** le suivi de l'ODD 6 repose sur la participation d'un large éventail de parties prenantes issues de différents secteurs et niveaux d'administration. Pour permettre une analyse et une évaluation complètes de l'état des ressources en eau et de l'impact des différentes stratégies de développement, l'un des principaux objectifs des activités de suivi consiste à regrouper l'ensemble de ces informations afin de favoriser une méthode de gestion intégrée qui contribue à réduire la fragmentation institutionnelle.
- **Utilisation et ventilation des données:** un autre objectif essentiel en matière de suivi consiste à éclairer les politiques et la prise de décisions. Pour ce faire, il est important que les données soient ventilées afin d'identifier où, quand, comment et vers qui cibler les interventions. Le Programme 2030 souligne explicitement l'exigence de « ne laisser personne de côté » ; pour pouvoir suivre les progrès en la matière, les données doivent donc être ventilées en fonction de différentes couches socio-économiques.

This publication illustrates how these principles have been applied to the different indicators. For more information about these core principles, please refer to the first component of the Guide, [Bonnes pratiques concernant les systèmes de suivi des pays](#).



Diverses parties prenantes recueillent des données relatives à l'eau et à l'assainissement, notamment des citoyens engagés qui se soucient de leur communauté. En intégrant ces efforts, les pays peuvent observer une forte augmentation des données disponibles. Crédit photo : Forest Service Northern Region, attribution Creative Commons



Cible 6.1

Eau potable

“D’ici à 2030, assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable, à un coût abordable.”

L'une des utilisations les plus essentielles de l'eau est celle faite par les ménages à des fins de consommation et d'hygiène. Cette utilisation est spécifiquement prise en compte dans la cible 6.1, dont le but est d'assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable. De l'eau « pour tous » les ménages représente une part importante de la consommation totale en eau (cible 6.4). Une eau potable « sûre » signifie qu'elle ne présente pas de niveaux élevés de contamination par des substances toxiques ; le type de traitement nécessaire pour garantir la salubrité de l'eau dépend directement de la qualité de l'eau brute (cibles 6.2, 6.3 et 6.6).

La cible 6.1, ainsi que la cible de 6.2, s'appuient sur les cibles des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement, et traitent directement du droit fondamental que constitue l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces deux cibles contribuent à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et à l'accès universel aux services de base (ODD 1 et 11). Il s'agit de conditions préalables aux améliorations plus larges en matière de nutrition (ODD 2), de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'égalité de genre (ODD 5) et de productivité (ODD 8).

En 2015, 71 % de la population mondiale utilisaient un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité (c'est-à-dire, une source d'eau améliorée à domicile, disponible à tout moment et non contaminée) et 17 % de la population mondiale utilisaient un service élémentaire (une source d'eau améliorée nécessitant un trajet de 30 minutes aller-retour) ¹ En 2015, seuls 96 pays ont pu faire l'objet d'estimations en ce qui concerne l'eau potable gérée en toute sécurité, ce qui représente 35 % de la population mondiale. Source : [Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD](#) (JMP, 2017)

¹ À la fin de la période de mise en œuvre des OMD en 2015, 91 % de la population mondiale utilisaient « une source d'eau améliorée », qui correspond à un « service d'alimentation en eau potable élémentaire » mais comprend également des sources d'eau pour lesquelles le trajet de collecte aller-retour dure moins de 30 minutes. Source : [Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement](#) (2015).



Des installations sanitaires inadéquates et de mauvaises pratiques en matière d'hygiène peuvent facilement entraîner la contamination de l'eau potable.

Les responsables politiques et les décideurs étudient l'utilisation des services d'alimentation en eau potable pour identifier les groupes de personnes qui ont accès à une source d'eau potable fiable et de bonne qualité à leur domicile et ceux qui en ont besoin. Les enquêtes menées auprès des ménages constituent une source importante de données concernant l'utilisation des services d'alimentation en eau potable.

Interprétation normative de la cible 6.1

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2030, assurer l'accès	Implique la disponibilité à proximité du domicile d'un point d'eau fiable et approvisionné en quantité suffisante pour couvrir les besoins domestiques
universel	S'applique à tous les contextes, y compris le domicile, les établissements scolaires, les centres de santé, les lieux de travail et les espaces publics Adapté à l'utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes en situation de handicap
et équitable	Implique la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes démographiques
à l'eau potable	Eau utilisée comme boisson, pour la préparation des aliments et des repas, et pour l'hygiène personnelle L'eau potable est constamment exempte de tout pathogène et elle ne présente pas des niveaux élevés de contamination par des substances toxiques.
à un coût abordable.	Le paiement des services ne représente pas un obstacle à l'accès à l'eau ou n'empêche pas les individus de répondre à d'autres besoins fondamentaux

Indicateur mondial 6.1.1 "Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité"

Définition	<p>Population utilisant une source d'eau potable améliorée (raccordement au domicile, dans une cour ou sur un terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubulaires ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées ; eaux en bouteille ou en sachet) située sur place, disponible à la demande et respectant les normes concernant les matières fécales et les produits chimiques d'intérêt prioritaire.</p> <p>Une eau potable provenant d'une source améliorée qui ne répond pas aux critères ci-dessus est considérée comme un service « élémentaire », pourvu que le trajet complet, y compris le temps d'attente, n'excède pas 30 minutes aller-retour. Si le trajet aller-retour vers la source d'eau améliorée prend plus de temps, elle est considérée comme un service « limité ».</p>
Ventilation	L'indicateur peut être ventilé par niveau de service : pas de service, services non améliorés, services limités, services élémentaires et services gérés en toute sécurité. Le suivi de l'accès universel, ainsi que du caractère abordable, appelle à la ventilation des données afin d'identifier les inégalités potentielles dans toutes les couches socio-économiques, y compris au sein des ménages et des régions.
Logique et utilisation	<p>Cet indicateur s'inscrit dans la continuité de l'indicateur des OMD intitulé « pourcentage de la population utilisant une source d'eau potable améliorée », mais intègre également des aspects concernant la qualité (« exempte de tout pathogène et ne présentant pas de niveaux élevés de contamination par des substances toxiques »), l'accessibilité (« située sur place »), et la disponibilité (« disponible à la demande ») afin de davantage prendre en compte les critères normatifs de l'accès à l'eau en tant que droit fondamental.</p> <p>En analysant ces différents aspects, les responsables politiques et les décideurs peuvent, par exemple, choisir d'axer leurs interventions sur les mesures de traitement de l'eau pour améliorer la qualité de l'eau, sur l'extension des réseaux de distribution pour améliorer l'accessibilité de la ressource ou sur la remise en état du réseau de distribution existant pour améliorer l'accessibilité et préserver la qualité du service. La ventilation des données dans l'espace et en fonction des différentes couches socio-économiques permet d'identifier les segments de la population qui sont marginalisés.</p>
Indicateurs complémentaires	Dans certaines régions, il peut être utile d'ajouter un indicateur sur le temps consacré à la collecte de l'eau, afin d'analyser davantage la situation des services considérés comme « élémentaires ». Il est également impératif d'assurer le suivi de l'accès à l'eau potable au-delà des ménages, à savoir dans les établissements, y compris au sein des écoles et des établissements de santé et sur les lieux de travail.

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.1.1

Le champ élargi de l'indicateur 6.1.1 a des incidences sur le processus de suivi. Pendant la période de mise en œuvre des OMD, les données étaient principalement recueillies au moyen d'enquêtes auprès des ménages ; avec l'indicateur des ODD, des données sur la qualité et l'accessibilité de l'eau seront recueillies auprès des services de distribution et des établissements concernés. Les pays

peuvent réaliser les premières activités de suivi en s'appuyant sur les données existantes concernant les services de base, puis intégrer progressivement d'autres informations sur l'accessibilité et la qualité de l'eau tout en améliorant la ventilation des données.

Le JMP publiera des mises à jour tous les deux ans ainsi que des rapports connexes (par exemple, sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au sein des écoles et des établissements de santé) pendant la période intermédiaire.

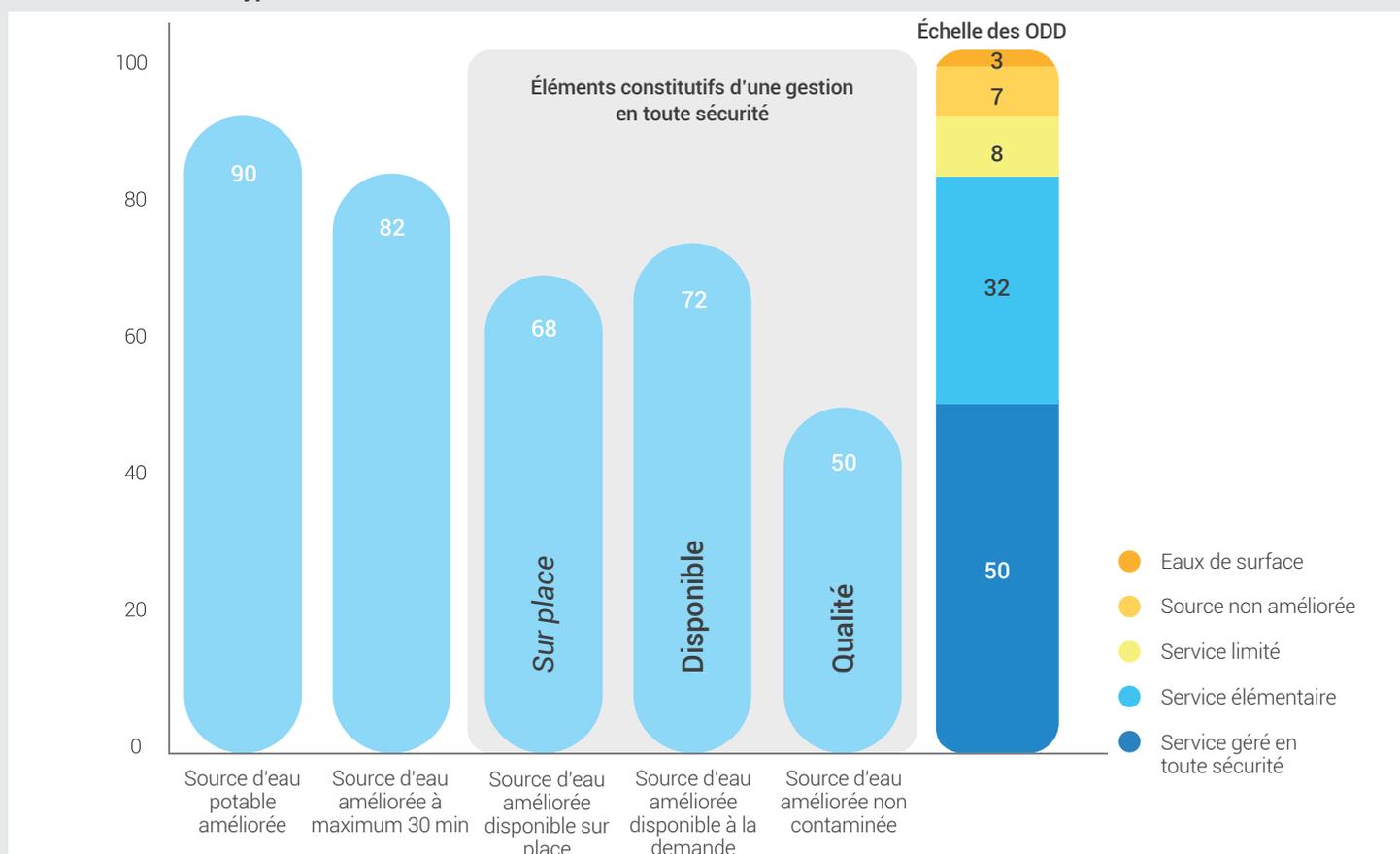
Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : enquêtes auprès des ménages et registres des services de distribution/des établissements</p> <p>Bases de données mondiales : JMP OMS/UNICEF</p> <p>Compilation mondiale : OMS/UNICEF</p>	<p>Enquêtes auprès des ménages, combinées aux registres sur la population pour obtenir des informations sur l'accès et le type de services</p> <p>Aucune information sur la qualité de l'eau ; rédaction de rapports sur les services « élémentaires » mais non sur les services « gérés en toute sécurité »</p> <p>Ventilation des données sur les ménages selon le lieu de résidence, la distribution infranationale et le niveau de richesse</p>	<p>Inclusion, dans les instruments d'enquête auprès des ménages, de tests sur la qualité de l'eau, afin d'analyser le niveau de contamination par des matières fécales</p> <p>Données incomplètes des services de distribution et des autorités nationales concernant la disponibilité et la qualité des services d'alimentation en eau potable</p> <p>Ventilation des données selon les établissements informels et les groupes marginalisés considérés comme importants à l'échelle locale</p>	<p>Inclusion de tests sur la qualité de l'eau afin d'analyser le niveau de contamination par des matières fécales et des substances chimiques prioritaires (arsenic et fluor) pour les services de distribution et/ou dans les instruments d'enquêtes auprès des ménages</p> <p>Haute résolution temporelle et spatiale des données recueillies auprès des services de distribution/institutions</p> <p>Ventilation des données selon des caractéristiques associées aux ménages</p>

Transition des OMD aux ODD : l'exemple de l'eau potable

Avec l'introduction de l'indicateur des ODD relatif aux « services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité », la couverture de cet indicateur sera inévitablement moindre à celle de l'indicateur des OMD relatif aux « services d'alimentation en eau potable améliorés ». Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un pays où 90 % de la population avaient accès à une source améliorée d'eau potable à la fin de la période de mise en œuvre des OMD. Si l'on tient compte de l'exigence que la source d'eau doit être située sur place, ce pourcentage tombe à

68 % ; lorsque l'on considère le nombre de personnes ayant un accès continu à l'eau 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce chiffre passe à 72 % ; et si l'on prend en considération la qualité de l'eau, seuls 50 % des habitants ont accès à une source d'eau potable. Dans ce cas précis, le pourcentage obtenu après la prise en compte des critères de l'indicateur 6.1.1 des ODD est de 50 %, ce qui est sensiblement inférieur au pourcentage initial de 90 % et met en évidence les limites de l'indicateur relatif aux services d'alimentation en eau potable améliorés. Toutefois, cet exemple illustre aussi la force de cet indicateur : la ventilation selon trois composantes différentes indique clairement les domaines dans lesquels il faut agir pour garantir, d'ici à 2030, un accès universel à l'eau potable.

L'indicateur 6.1.1 s'appuie sur l'indicateur des OMD relatif à l'utilisation de services d'alimentation en eau potable améliorés, mais considère aussi si ces services sont situés au domicile de l'usager, si l'eau est disponible à la demande et si elle est exempte de bactéries ou d'autres types de contaminants.





Cible 6.2

Assainissement et hygiène

“D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.”

Dans la description de la cible 6.2 ci-dessus, le mot « adéquats » désigne un système qui permet de préserver de façon hygiénique les populations de tout contact humain avec les excréta et les eaux usées tout au long de la chaîne de l’assainissement, par confinement et élimination en toute sécurité près du domicile, ou par transport et traitement en toute sécurité hors site.

Une chaîne de l’assainissement gérée en toute sécurité est indispensable pour protéger la santé des individus et des communautés, et préserver l’environnement. Par exemple, les fuites provenant de latrines et d’eaux usées brutes peuvent non seulement propager des maladies et fournir un lieu de reproduction pour les moustiques, mais aussi polluer les eaux souterraines et eaux de surface (cibles 6.3 et 6.6) qui peuvent être des sources d’eau potable potentielles (cible 6.1).

De bonnes pratiques d’hygiène, telles que le lavage des mains avec de

l’eau et du savon après l’utilisation des toilettes et avant la préparation des aliments et leur consommation, sont tout aussi importantes afin de limiter la propagation de maladies transmissibles.

L’objectif qui consiste à accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des filles (également inclus dans la cible 6.1) comprend l’augmentation de l’accès aux services d’alimentation en eau potable et d’assainissement à domicile. Ne pas avoir à marcher durant des heures pour collecter de l’eau ou apporter des soins aux membres malades de la famille permet de libérer le temps des femmes ; de plus, ne pas avoir à partager des installations sanitaires avec d’autres ménages améliore la sécurité des femmes. Dans la sphère publique, un accès amélioré à l’eau potable et à des installations sanitaires sûres, notamment pour la gestion de l’hygiène menstruelle, contribuera également à ce que davantage de femmes et de filles puissent aller à l’école et travailler hors de la maison.

En 2015, 39 % de la population mondiale utilisaient des services d’assainissement gérés en toute sécurité (c.-à-d. une installation améliorée non partagée avec d’autres ménages, grâce à laquelle les excréta sont éliminés in situ, ou transportés et traités hors site, en toute sécurité), et 29 % de la population mondiale utilisaient des services élémentaires (c.-à-d. une installation améliorée non partagée avec d’autres ménages)². Au total, 892 millions de personnes, soit 12 % de la population mondiale, pratiquaient encore la défécation à l’air libre. Les estimations relatives à l’assainissement géré en toute sécurité étaient disponibles pour 84 pays, soit 48 % de la population mondiale. Concernant le lavage des mains, seuls 70 pays, soit 30 % de la population mondiale, disposaient de données comparables dans ce domaine, ce qui est insuffisant pour fournir une estimation mondiale. Source : [Progress on drinking water, sanitation and hygiene: 2017 update and SDG baselines](#) (JMP, 2017)

² À la fin de la période de mise en œuvre des OMD en 2015, 68 % de la population mondiale utilisaient une « installation sanitaire améliorée », qui correspond à un « service d’assainissement élémentaire ». Source : [Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement](#) (2015).



Des installations sanitaires inadéquates et de mauvaises pratiques en matière d’hygiène peuvent nuire à la santé humaine et porter atteinte à l’environnement.

Interprétation normative de la cible 6.2

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2030, assurer l'accès	Implique des installations près du domicile pouvant être atteintes et utilisées facilement en cas de besoin
de tous,	Pouvant être utilisés par des hommes, des femmes, des filles et garçons de tous âges, y compris des personnes à mobilité réduite
dans des conditions équitables,	Implique de réduire et d'éliminer progressivement les inégalités entre les sous-groupes de la population
à des services d'assainissement	L'assainissement est l'offre d'installations et de services destinés à gérer et à éliminer l'urine et les matières fécales d'origine humaine
et d'hygiène	L'hygiène représente les conditions et pratiques qui contribuent à la préservation de la santé et permettent d'éviter la propagation de maladies, notamment le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et l'hygiène alimentaire
adéquats	Implique un système qui permet de préserver de façon hygiénique les populations de tout contact humain avec les excréta et également de réutiliser/traiter en toute sécurité les excréta sur place, ou de les transporter et de les traiter en toute sécurité hors site
et mettre un terme à la défécation en plein air,	Les excréta des adultes et des enfants sont déposés (directement ou après avoir été recouverts d'une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage ou tout autre espace ouvert, sont déversés dans une rigole d'évacuation, une rivière, la mer ou un autre plan d'eau, ou sont enveloppés dans un matériau temporaire avant d'être jetés
en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des jeunes filles,	Implique de réduire la pénibilité de la collecte d'eau et de permettre aux femmes et jeunes filles de gérer les besoins en matière d'assainissement et d'hygiène avec dignité. Une attention particulière devrait être portée aux besoins des femmes et des jeunes filles dans les endroits de « grande utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et les lieux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
et des personnes en situation vulnérable.	Implique une attention aux besoins WASH spécifiques rencontrés dans des « cas particuliers », notamment les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse et les pèlerinages

Indicateur mondial 6.2.1 "Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec du savon et de l'eau "

Définition	<p>Le suivi de cet indicateur s'effectue au moyen de deux sous-indicateurs : le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité et le pourcentage de la population disposant d'équipements élémentaires pour se laver les mains à domicile.</p> <p>Le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité correspond à la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée à domicile qui n'est pas partagée avec d'autres ménages et dont les excréta sont traités et éliminés in situ, ou transportés et éliminés hors site. Les installations sanitaires améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) raccordées aux égouts ou aux fosses septiques, les latrines à fosses, les latrines améliorées à fosses ventilées, les latrines à fosses avec dalle ou ventilation et les toilettes à compostage.</p> <p>Des installations sanitaires qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus en matière de traitement des excréta sont classées comme des services d'assainissement « élémentaires ». Si les installations sanitaires sont partagées avec d'autres ménages, elles sont considérées comme des services d'assainissement « limités ».</p> <p>L'existence d'équipements pour se laver les mains est utilisée comme un indicateur indirect pour évaluer le comportement de lavage des mains de la population. Les ménages disposant d'équipements pour se laver les mains à domicile avec du savon et de l'eau répondent aux critères relatifs à un dispositif de lavage des mains « élémentaire ». Les équipements pour se laver les mains désignent des appareils pouvant contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.</p>
Ventilation	L'indicateur relatif à l'assainissement peut être ventilé par niveau de service : pas de service, services élémentaires et services gérés en toute sécurité ; quant à l'indicateur relatif aux équipements pour se laver les mains, il peut être ventilé de la manière suivante : équipements élémentaires, équipements limités, pas d'équipement. Le suivi de l'accès « de tous » appelle à une ventilation plus poussée des données pour mettre en évidence les inégalités entre les couches socio-économiques, notamment au sein des ménages et des régions.
Logique et utilisation	<p>Cet indicateur s'appuie sur l'indicateur des OMD intitulé « pourcentage de la population utilisant une installation sanitaire améliorée », mais intègre également des aspects en lien avec l'accessibilité (au niveau des ménages), l'acceptabilité et la sécurité (non partagée avec d'autres ménages), afin de répondre davantage aux critères normatifs de l'accès à l'eau en tant que droit fondamental. Pour assurer la santé publique au-delà du niveau des ménages, l'indicateur intègre la gestion en toute sécurité des déchets fécaux tout au long de la chaîne de l'assainissement, du confinement jusqu'au traitement.</p> <p>Le lavage des mains avec du savon est largement reconnu comme étant une priorité absolue en matière d'hygiène pour améliorer la situation sanitaire.</p> <p>En prenant en considération ces différents aspects, l'indicateur 6.2.1 attire clairement l'attention des responsables politiques et des décideurs sur les domaines prioritaires en termes d'investissement afin d'atteindre des résultats positifs sur le plan de la santé, du genre et de l'environnement. La ventilation des données dans l'espace et en fonction des différentes couches socio-économiques permet d'identifier les segments de la population qui sont marginalisés.</p>
Indicateurs complémentaires	Il est également impératif d'assurer le suivi de l'accès aux services d'assainissement au-delà des ménages, à savoir dans les établissements

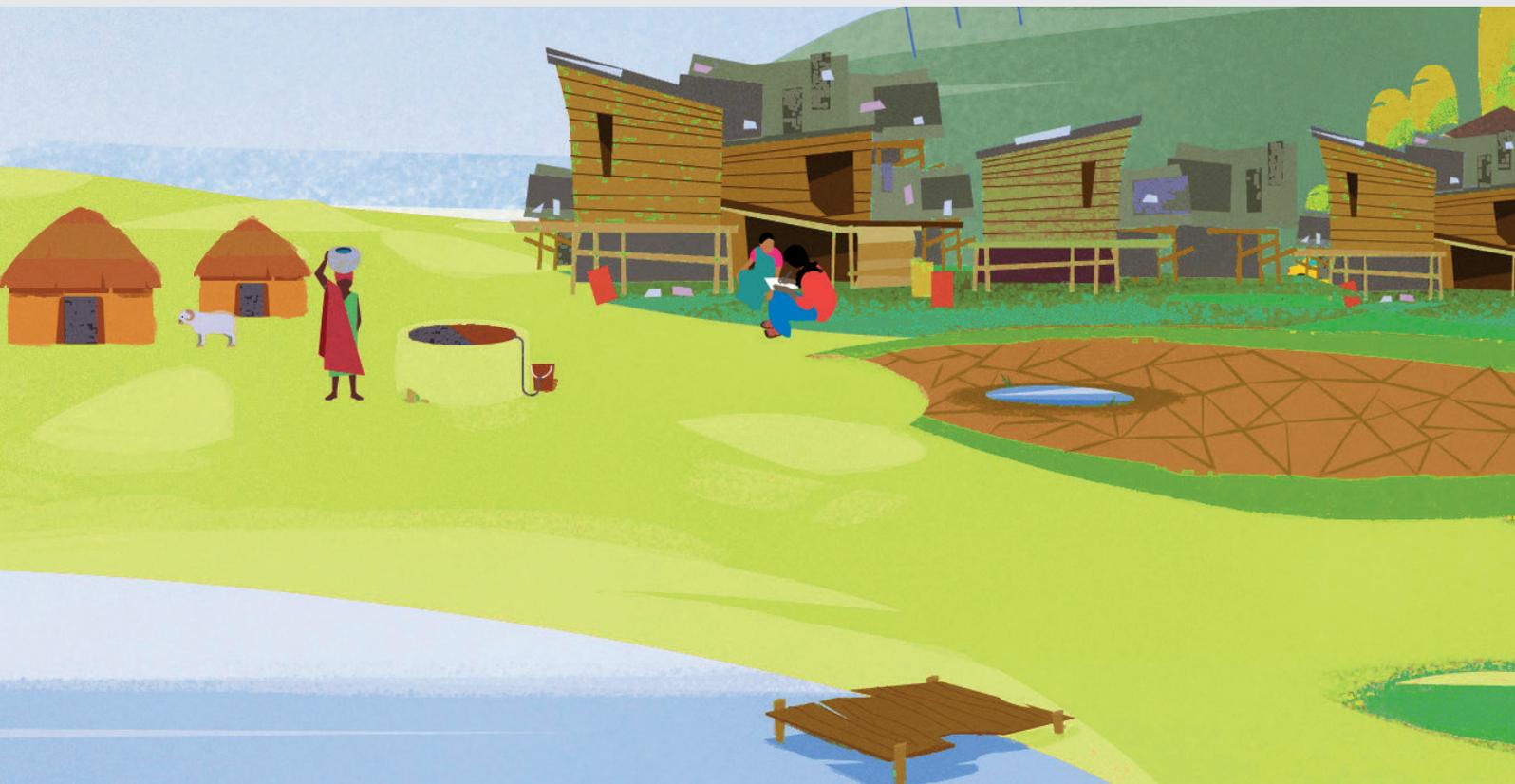
Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.2.1

Le champ élargi de l'indicateur 6.2.1 a des incidences sur le processus de suivi. Pendant la période de mise en œuvre des OMD, les données étaient principalement recueillies au moyen d'enquêtes auprès des ménages ; avec l'indicateur des ODD, des données sur la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux usées seront recueillies auprès des établissements, des services de distribution et d'autres prestataires concernés. La composante « hygiène » de l'indicateur est un élément standard dans de nombreux instruments d'enquêtes effectuées auprès des ménages, et des données sur les pratiques

d'hygiène sont recueillies grâce aux observations des enquêteurs au lieu des déclarations des personnes interrogées. Les pays peuvent réaliser les premières activités de suivi en s'appuyant sur les données existantes concernant les OMD, puis intégrer progressivement d'autres informations sur la gestion in situ et hors site des excréta, tout en améliorant la ventilation des données. Les données sur l'indicateur 6.2.1 contribuent directement au suivi de l'indicateur 6.3.1.

Le JMP publiera des mises à jour tous les deux ans ainsi que des rapports connexes (par exemple, sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au sein des écoles et des établissements de santé) pendant la période intermédiaire.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : enquêtes auprès des ménages, registres des institutions/services de distribution et des services de vidanges officiels</p> <p>Bases de données mondiales : JMP OMS/UNICEF</p> <p>Compilation mondiale : OMS/UNICEF</p>	<p>Enquêtes auprès des ménages, combinées aux registres sur la population pour obtenir des informations sur l'accès et le type de services</p> <p>Estimation du pourcentage de la population totale utilisant des services d'assainissement de base, mais absence de données sur la gestion des déchets fécaux.</p> <p>Ventilation des données sur les ménages selon le lieu de résidence, la distribution infranationale et le niveau de richesse</p>	<p>Inclusion de questions sur le vidage des latrines à fosses et des fosses septiques dans les instruments d'enquête auprès des ménages.</p> <p>Estimations étayées par des enquêtes auprès des prestataires de services et par des données issues d'usines de traitement hors site</p> <p>Ventilation des données selon les établissements informels et les groupes marginalisés considérés comme importants à l'échelle locale</p>	<p>Données détaillées et de haute-résolution recueillies auprès des prestataires de services hors site</p> <p>Étude sur l'élimination sur site et les prestataires officiels de services de vidange</p> <p>Ventilation des données selon des caractéristiques associées aux ménages</p>



Le suivi de la cible 6.2 souligne aux responsables politiques et aux décideurs la nécessité de disposer de toilettes privées à domicile équipées d'un dispositif de lavage des mains. Les enquêtes menées auprès des ménages constituent une source importante de données concernant l'utilisation des services d'assainissement.



Cible 6.3

Qualité de l'eau et eaux usées

“D’ici à 2030, améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d’eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l’échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l’eau. ”

La cible 6.3 vise à améliorer la qualité de l’eau ambiante, ce qui est essentiel pour protéger à la fois la santé des écosystèmes (cible 6.6 et ODD 14 et 15) et la santé humaine (eaux utilisées à des fins récréatives et sources d’eau potable, cible 6.1), en éliminant, minimisant et réduisant de façon significative les différents flux de pollution se déversant dans les plans d’eau. Les principales sources de pollution comprennent les eaux usées des ménages, des établissements commerciaux et des industries (sources ponctuelles), ainsi que le ruissellement provenant des terrains urbains et agricoles (sources diffuses).

Les eaux usées générées par les ménages peuvent entraîner la propagation d’agents pathogènes et d’éléments nutritifs nuisibles et fortement concentrés dans les eaux réceptrices lorsqu’elles y sont déversées sans traitement préalable. Les eaux usées générées par les activités économiques telles que les industries manufacturières

peuvent contenir une variété de polluants, y compris des substances dangereuses. L’élimination de tous les dépôts sauvages d’ordures (dumping) et la réduction de la production, de l’utilisation et du rejet des substances dangereuses, sont en adéquation avec la [Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination](#), la [Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l’objet d’un commerce internationale](#) et la [Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants](#).

L’accent mis sur le recyclage (par exemple la recirculation de l’eau dans une industrie) et la réutilisation (comme l’utilisation des eaux usées dans l’agriculture) sont complémentaires de l’attention portée à la réduction des prélèvements d’eau douce et à l’amélioration de l’efficacité de l’utilisation (cible 6.4).

Actuellement, peu de données sont disponibles sur le traitement des eaux usées à l’échelle mondiale, mais certaines sources estiment que près de 80 % de l’ensemble des eaux usées produites dans le monde sont déversées sans aucun traitement. Source : [Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2017, Les eaux usées : une ressource inexploitée](#) (ONU-Eau, 2017)



Les installations sanitaires sur site comme les latrines font partie de la problématique de la gestion des eaux usées.

Le suivi aide les responsables politiques et les décideurs à identifier les secteurs où ils doivent consacrer les ressources limitées (par exemple, sur l’amélioration des équipements sur site ou sur la construction d’usines de traitement). À des fins de gestion et de réglementation, les services de distribution recueillent souvent des données sur la collecte et le traitement des eaux usées

Indicateur mondial 6.3.1 "Proportion d'eaux usées traitées sans danger"

Définition	Pourcentage des eaux usées produites par les ménages (eaux d'égout et boues fécales) et les activités économiques (d'après les catégories de la CITI) qui sont traitées sans danger. La composante « ménage » de l'indicateur, qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la chaîne de l'assainissement, est directement liée à l'indicateur 6.2.1.
Ventilation	Les données peuvent être ventilées selon la technologie de traitement utilisée (primaire, secondaire, tertiaire), la source dans certains pays (ménage, activité économique) et l'élément récepteur (eau douce, mer, sol)..
Logique et utilisation	<p>La prise en compte des équipements sur site est essentielle du point de vue de la santé publique, de l'environnement et de l'égalité, puisqu'environ deux tiers de la population mondiale utilisent des équipements sur site. Par exemple, si seule une petite partie de la population utilise les systèmes d'égouts, les responsables politiques et les décideurs peuvent atteindre des résultats plus importants en améliorant les équipements sur site au lieu de construire des usines de traitement coûteuses.</p> <p>Le suivi des eaux usées produites par différentes activités économiques, en se concentrant dans un premier temps sur les industries dangereuses, permet d'identifier les domaines d'intervention prioritaires, et peut également mener à une application plus stricte des lois sur la pollution et à un meilleur respect des conditions associées aux permis de rejet.</p> <p>Si un pays ne dispose pas de cibles nationales pour le traitement sûr des eaux usées, le suivi de l'indicateur 6.3.1 fournit un cadre idéal pour l'élaboration de ces cibles. Le niveau du traitement requis varie en fonction de l'élément récepteur ; pour les équipements sur site par exemple, la distance par rapport aux masses d'eau souterraine doit être considérée.</p>
Indicateurs complémentaires	<p>Pour mieux appréhender le champ d'action de la cible, d'autres indicateurs sur le recyclage des eaux usées (comme dans les industries) et leur réutilisation (dans l'agriculture et les zones aménagées en parc par exemple) sont nécessaires, en lien avec l'indicateur 6.4.1 sur l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et l'indicateur 6.4.2 sur le niveau de stress hydrique.</p> <p>D'autres informations susceptibles d'aider les responsables politiques et les décideurs à gérer la pollution de l'eau comprennent les données relatives aux substances chimiques produites et utilisées par les industries et les ménages, à la gestion de déchets solides et au respect des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (liées à l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production durables).</p>

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.3.1

Les données sur la composante « ménage » de l'indicateur 6.3.1 proviendront du suivi de l'indicateur 6.2.1. En ce qui concerne le suivi de la composante « activités économiques », une première étape consiste à établir des estimations fondées sur les registres d'activités économiques, et à se concentrer en premier lieu sur les

industries dangereuses. À mesure que le système de suivi est étayé, des données plus précises (en mètres par exemple) pourront être recueillies par les établissements ou les services de distribution, et ceux-ci pourront, à leur tour, fournir des informations sur la conformité des systèmes de traitement.

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est d'une fois par an.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de la santé, des services publics, de la planification, du logement, des infrastructures et de la production, par exemple), services de distribution et prestataires de services sur site, bureaux nationaux de statistique pour des enquêtes auprès des ménages et des registres d'activités économiques</p> <p>Bases de données mondiales : Système AQUASTAT de la FAO, IBNET, JMP de l'OMS/UNICEF, questionnaire de la DSNU/du PNUE à l'intention des pays non membres de l'OCDE/d'Eurostat, questionnaire de l'OCDE/d'Eurostat à l'intention des pays de l'OCDE et Portail de l'ONU sur les données statistiques</p> <p>Compilation mondiale : OMS/ONU-Habitat au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Estimation de la production totale d'eaux usées par les ménages grâce aux enquêtes et aux registres de population</p> <p>Estimation de la production totale d'eaux usées par les activités économiques d'après les inventaires industriels, en se concentrant sur quelques activités économiques</p> <p>Estimation de la proportion d'eaux usées reçues et traitées selon les registres des institutions et des services de distribution</p>	<p>Inclusion de questions sur l'élimination/le transport dans les enquêtes auprès des ménages</p> <p>Estimations des ménages étayées par des enquêtes sur le terrain et des données provenant des prestataires de services de vidange officiels</p> <p>Estimations des activités économiques étayées par les registres des institutions et des services de distribution sur les volumes convenus ; élargissement de la portée initiale pour inclure d'autres activités économiques</p> <p>Amélioration de la résolution spatiale et temporelle des données institutionnelles et des services de distribution</p> <p>Inclusion d'informations</p>	<p>Inclusion d'informations sur la conformité des systèmes de traitement et le recyclage, ainsi que sur les aspects de fonctionnement et d'entretien</p> <p>Haute résolution spatiale et temporelle pour les données institutionnelles/des services de distribution (volumes mesurés)</p> <p>Les données peuvent être entièrement ventilées selon le niveau de traitement (primaire, secondaire, tertiaire), la source (ménage, activité économique) et l'élément récepteur (eau douce, mer, sol)</p>

Des données préliminaires suggèrent que des pollutions pathogènes graves affectent un tiers de toutes les étendues fluviales en Amérique latine, en Afrique et en Asie, des pollutions organiques graves menacent un septième de ces fleuves et un dixième de ces étendues d'eau présente des niveaux de salinité modérés et graves. Source : [A Snapshot of the World's Water Quality: Towards a global assessment \(UN Environment, 2016\)](#).

Indicateur mondial 6.3.2 “Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne”

<p>Définition</p>	<p>Pourcentage de plans d'eau désignés et surveillés dans un pays, dont la qualité de l'eau ambiante est bonne. La qualité globale de l'eau est estimée sur la base d'un ensemble de cinq paramètres de base pour les plans d'eau de surface et de trois paramètres de base pour les plans d'eau souterraine. Ces huit paramètres fournissent des informations sur les principaux troubles relatifs à la qualité de l'eau dans de nombreuses régions du monde. Les paramètres pour l'eau de surface sont le pourcentage d'oxygène dissous, la conductivité électrique, l'azote, le phosphore et le pH ; et pour les eaux souterraines, la conductivité électrique, le nitrate et le pH.</p> <p>La méthode est fondée sur une comparaison des mesures in situ et de l'analyse ex-situ de ces paramètres liés à la qualité de l'eau, avec des valeurs cibles définies par les pays à l'échelle nationale, du district hydrographique déclarant ou du plan d'eau pour classer les plans d'eau selon la qualité de l'eau ambiante. Les données de suivi sont inévitablement sujettes à des erreurs résultant de l'échantillonnage, des analyses et du traitement ultérieur des données. Une valeur seuil correspondant à une conformité de 80 % est définie pour classer les plans d'eau comme étant de « bonne » qualité. Par conséquent, un plan d'eau est classé comme étant de « bonne » qualité si au moins 80 % de toutes les données recueillies au niveau du plan d'eau sont conformes aux cibles respectivement établies, et de « mauvaise » qualité si les cibles sont atteintes à moins de 80 % du temps.</p> <p>En ce qui concerne la production de rapports sur l'indicateur 6.3.2, les résultats de la classification des plans d'eau sont agrégés au niveau national et au niveau des districts hydrographiques déclarants (un district hydrographique déclarant comporte un ou plusieurs bassins hydrographiques).</p> <p>Une eau ambiante dont la qualité a été classée comme étant « bonne » selon les paramètres de base relatifs à la qualité de l'eau ambiante indique que cette eau n'affectera pas les fonctions de l'écosystème ni la santé humaine.</p>
<p>Ventilation</p>	<p>Les données peuvent être ventilées selon les districts hydrographiques déclarants..</p>
<p>Logique et utilisation</p>	<p>L'indicateur donne une vue d'ensemble de l'impact de certains types de pollution (y compris la pollution issue de sources diffuses non prises en compte par l'indicateur 6.3.1) et des activités de réduction du niveau de pollution. Il est essentiel afin d'évaluer l'état écologique des systèmes d'eau douce. Il permet également une évaluation de l'impact du développement humain sur la qualité de l'eau ambiante, et du potentiel à obtenir des services écosystémiques à partir du plan d'eau (par exemple la production d'eau potable et la biodiversité).</p> <p>Le suivi de l'indicateur 6.3.2 permet aux responsables politiques et aux décideurs d'identifier les plans d'eau menacés et de mener des interventions dans les domaines où elles auront le plus d'impact, en associant des données sur la qualité de l'eau à des informations sur l'utilisation des cours d'eau. La ventilation des données en fonction des paramètres liés à la qualité de l'eau et des stations d'échantillonnage permet d'identifier les sources de pollution précises et de prendre des mesures appropriées.</p> <p>Si un pays ne dispose pas de cibles nationales concernant les paramètres relatifs à la qualité de l'eau, le suivi de l'indicateur 6.3.1 fournit un cadre idéal pour l'élaboration de ces cibles.</p>
<p>Indicateurs complémentaires</p>	<p>L'indicateur 6.3.2 soutient l'évaluation des écosystèmes d'eau douce dans l'indicateur 6.6.1 au niveau de la qualité de l'eau.</p> <p>D'autres informations susceptibles d'aider les responsables politiques et les décideurs à évaluer la qualité de l'eau ambiante comprennent des données relatives aux rejets d'eaux usées, aux pratiques agricoles (par exemple, l'utilisation d'engrais et de pesticides, la gestion des sols et la distance par rapport aux plans d'eau - liés à l'ODD 2 sur l'alimentation) et à la gestion des eaux pluviales (par exemple, la récupération et le traitement de ces eaux sur les routes et d'autres surfaces imperméables).</p>



Les eaux usées produites par les secteurs agricole et industriel peuvent nuire à la qualité de l'eau ambiante.

Le suivi de la qualité de l'eau ambiante et des eaux usées provenant des industries dangereuses permet une application plus stricte des lois sur la pollution et un meilleur respect des conditions associées aux permis de rejet. Des kits d'analyse dans des conditions naturelles sont facilement disponibles pour suivre les paramètres de base relatifs à la qualité de l'eau nécessaires à l'indicateur mondial.

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.3.2

Les données sur la qualité de l'eau devraient être recueillies par le ministère de l'Environnement ou le ministère de l'Eau, et ceux-ci pourront commencer à compiler des données pour les cinq paramètres de base dans les stations d'échantillonnage existantes. À mesure que les ressources et les capacités augmentent, d'autres stations d'échantillonnage peuvent être ajoutées pour augmenter la fréquence de collecte des échantillons. Selon la méthodologie de l'indicateur 6.3.2, cinq paramètres de base pour les plans d'eau de surface et trois pour les plans d'eau souterraine doivent être renseignés, si l'on part du principe que tous les pays peuvent suivre ces paramètres. En cas d'inquiétudes particulières au sujet d'un

plan d'eau, d'autres paramètres peuvent être ajoutés à l'indicateur. Bien que limitée au suivi de grandes étendues d'eau et de quelques paramètres liés à la qualité de l'eau, la technologie de télédétection par satellite pourrait appuyer le suivi de l'indicateur 6.3.2 dans les régions ne disposant pas de mécanismes traditionnels pour le suivi terrestre de la qualité de l'eau. Les données sur l'indicateur 6.3.2 contribuent directement au suivi de l'indicateur 6.6.1

Il est recommandé aux pays de mesurer la qualité de l'eau à l'échelle nationale au moins une fois à chaque saison ; les plans d'eau de surface doivent être échantillonnés au moins quatre fois par an et les plans d'eau souterraine une fois par an.

Il est aussi recommandé aux pays de présenter des rapports nationaux à la communauté internationale tous les trois à quatre ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'environnement, des ressources naturelles par exemple), universités et instituts de recherche, organisations non gouvernementales (ONG) et initiatives citoyennes pour la science</p> <p>Bases de données régionales/mondiales GEMStat du PNUE, données de l'OCDE sur la qualité de l'eau de rivières et de lacs sélectionnés et observations de la Terre</p> <p>Compilation mondiale : PNUE au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Suivi des paramètres de base liés à la qualité de l'eau : cinq paramètres pour les plans d'eau de surface, trois paramètres pour les plans d'eau souterraine (cela ne nécessite pas des équipements de laboratoire avancés ou coûteux ; des kits d'analyse dans des conditions naturelles sont facilement disponibles)</p>	<p>Amélioration de la résolution spatiale et temporelle des données nationales (stations d'échantillonnage supplémentaires et prélèvements plus fréquents)</p> <p>Inclusion de paramètres additionnels sur la qualité de l'eau en fonction des besoins et des priorités nationales (par exemple, l'arsenic, les métaux lourds, les pesticides, les polluants émergents)</p> <p>À ce stade, les paramètres additionnels ne seront pas pris en compte dans le processus d'établissement de rapports mondiaux</p>	<p>Amélioration de la résolution spatiale et temporelle des données nationales (stations d'échantillonnage supplémentaires, prélèvements plus fréquents et utilisation des observations de la Terre)</p> <p>Utilisation de méthodes plus complexes pour le calcul de l'indicateur</p> <p>Inclusion de paramètres additionnels relatifs à la qualité de l'eau, ainsi que des considérations sur la santé globale de l'écosystème (par exemple, présence d'organismes indicateurs/diversité des espèces) conjointement avec l'indicateur 6.6.1</p>



Cible 6.4

Utilisation des ressources en eau et pénurie d'eau

“D’ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l’approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d’eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d’eau.”

La cible 6.4 traite de la question de la pénurie d'eau et vise à assurer que les ressources en eau sont suffisantes pour satisfaire les besoins des individus, de l'économie et de l'environnement, en améliorant l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs de la société. Répondre aux besoins en eau de l'environnement en veillant à ce que des ressources en eau soient toujours disponibles pour soutenir les processus naturels s'avère donc essentiel pour maintenir la santé et la résilience des écosystèmes (aspects étroitement liés à la cible 6.6 et à l'ODD 15). Un niveau de stress hydrique élevé peut entraver la croissance économique et donner lieu à des situations de concurrence et de conflits potentiels entre les utilisateurs. Dans de tels contextes, des politiques de gestion de l'offre et de la demande et une amélioration de l'utilisation efficace des ressources en eau s'avèrent nécessaires.

Pour accroître l'utilisation efficace des ressources en eau dans le temps, il est important de dissocier la croissance économique d'un pays de la manière dont il exploite ses ressources en eau, en réduisant, par exemple, les pertes d'eau dans les réseaux de distribution municipaux et l'utilisation de cette ressource dans les procédés de fabrication. À cet égard, certains secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie et le réseau d'approvisionnement des villes, sont particulièrement concernés en raison de l'utilisation de volumes d'eau importants. La composante « utilisation efficace » présente de fortes synergies avec des modes de production alimentaire durables (ODD 2), la croissance économique (ODD 8), l'infrastructure et l'industrialisation (ODD 9), les villes et les établissements humains (ODD 11), et la consommation et la production (ODD 12).

Si l'on considère l'ensemble de la planète, les ressources en eau douce sont abondantes, 9 % seulement étant prélevées par la société. Toutefois, les ressources disponibles sont inégalement réparties entre les régions et au sein des pays. En 2011, 41 pays ont connu un stress hydrique, et parmi eux, 10 pays ont prélevé plus de 100 % de leurs ressources renouvelables. La pénurie d'eau (physique et économique) affecte actuellement plus de 40 % de la population mondiale. Source [Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement](#) (2015)



Alors que tous les secteurs de la société utilisent les ressources en eau douce, l'agriculture est l'activité humaine qui consomme le plus d'eau douce.

Interprétation normative de la cible 6.4

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2030 augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau	Implique une réduction de l'utilisation de l'eau au niveau des procédés de fabrication dans divers secteurs économiques, afin de dissoudre le lien entre croissance économique et augmentation des prélèvements d'eau, en réduisant, par exemple, les pertes en eau ; il s'agit d'un concept étroitement lié à la notion de production et de consommation durables
dans tous les secteurs	Désigne toutes les activités économiques (d'après les catégories de la CITI) ; certains secteurs sont particulièrement concernés en raison de l'utilisation de volumes d'eau importants, notamment l'agriculture, les industries minières et manufacturières, l'électricité, et la collecte, le traitement et la distribution de l'eau
et garantir la viabilité des prélèvements	Implique des prélèvements d'eau qui ne conduisent pas à l'épuisement permanent des plans d'eau, notamment par la prise en compte des besoins en eau de l'environnement
et de l'approvisionnement en eau douce	L'eau recouvrant les surfaces terrestres telles que les glaciers, les lacs et les fleuves (les eaux de surface) et l'eau présente dans les aquifères souterrains (les eaux souterraines) ; l'eau douce se démarque par sa faible concentration en sels
afin de remédier à la pénurie d'eau	Le moment au cours duquel l'impact total de tous les utilisateurs affecte l'approvisionnement en eau ou la qualité de la ressource, dans le cadre des dispositions institutionnelles en vigueur, au point où la demande de tous les secteurs, y compris l'environnement, ne peut pas être pleinement satisfaite. Une pénurie physique d'eau est constatée lorsque plus de 75 % des ressources disponibles en eau ont été prélevées ; lorsque moins de 25 % des ressources disponibles en eau sont prélevées dans un contexte de malnutrition, il s'agit alors d'une pénurie économique d'eau
et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Implique de trouver des solutions aux pénuries d'eau physiques et économiques afin de réduire leur impact sur les individus (par exemple, la malnutrition et des pratiques d'hygiène inadéquates)

Indicateur mondial 6.4.1 "Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau"

Définition	La valeur ajoutée par volume d'eau prélevé dans le temps pour une activité économique donnée (selon les catégories de la CITI), exprimée en dollars US par mètre cube, afin d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Cet indicateur couvre la consommation d'eau de toutes les activités économiques, en mettant l'accent sur l'agriculture, l'industrie et le secteur des services
Ventilation	Les données peuvent être ventilées en fonction des différentes activités économiques.
Logique et utilisation	<p>Cet indicateur fournit des informations sur la composante économique de la cible (« faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs »), en mettant en exergue la relation de dépendance de la croissance économique d'un pays vis-à-vis de l'utilisation des ressources en eau. Il permet aux responsables politiques et aux décideurs d'axer leurs interventions sur les secteurs qui utilisent des volumes d'eau importants, mais enregistrent de faibles taux d'amélioration en matière d'efficacité dans le temps.</p> <p>Les différences régionales en termes de climat et de disponibilité des ressources en eau doivent être prises en compte dans l'interprétation de cet indicateur, notamment en ce qui concerne l'agriculture. L'indicateur est polyvalent et peut être utilisé pour rendre compte des cibles 2.4, 8.4, 9.4, 12.2 et 12.3.</p>
Indicateurs complémentaires	<p>Afin de mieux aider les responsables politiques et les décideurs à utiliser les ressources en eau de manière plus rationnelle, des informations complémentaires sur certains aspects, comme la quantité d'eau perdue dans les réseaux de distribution, la quantité de nourriture produite (en calories) par volume d'eau dans le secteur agricole ou la quantité d'énergie produite (en kilowattheures) par volume d'eau pour la production énergétique, peuvent être utiles.</p> <p>Pour des indicateurs complémentaires, consultez l'indicateur 6.3.1 sur le recyclage et la réutilisation des eaux usées.</p>



L'indicateur mondial sur l'utilisation efficace des ressources en eau évalue la dépendance de la croissance économique d'un pays vis-à-vis de l'utilisation des ressources en eau, et permet aux responsables politiques et aux décideurs d'axer leurs interventions sur les secteurs qui utilisent des volumes d'eau importants, mais enregistrent de faibles taux d'amélioration en matière d'efficacité dans le temps.

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.4.1

Les données sur les prélèvements d'eau proviendront du suivi de l'indicateur 6.4.2 (voir ci-dessous), et les données sur la valeur générée dans différents secteurs sont généralement fournies par le bureau national de statistique, ce qui rend le suivi de cet indicateur très économique.

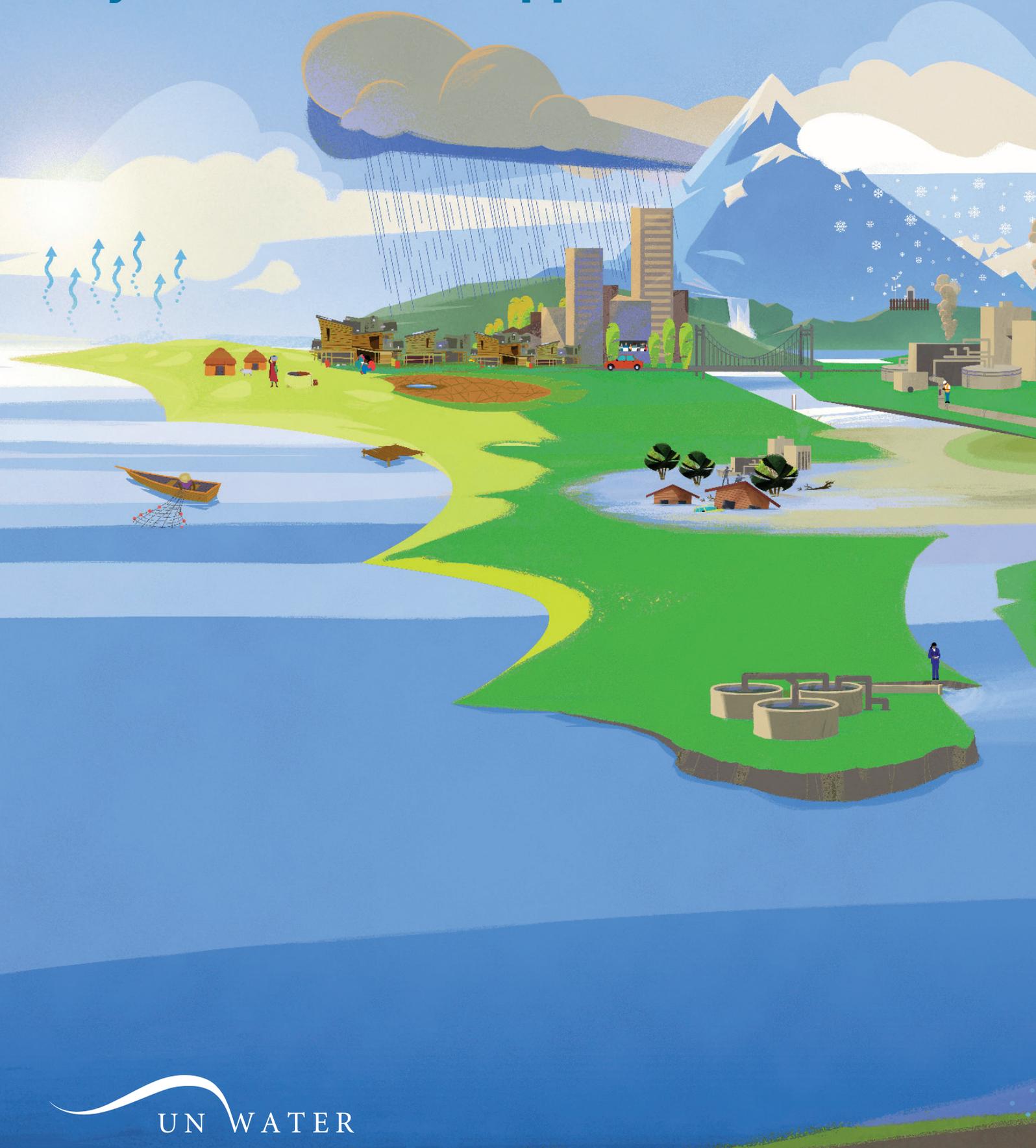
La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est d'une fois par an ou tous les deux ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : bureaux nationaux de statistique, ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement, par exemple)</p> <p>Bases de données mondiales: Système AQUASTAT de la FAO, questionnaire de la DSNU/du PNUE à l'intention des pays non membres de l'OCDE/d'Eurostat, questionnaire de l'OCDE/d'Eurostat à l'intention des pays de l'OCDE, système FAOSTAT de la FAO, Banque mondiale, estimations des principaux agrégats des comptes nationaux de la DSNU, World Energy Outlook and IBNET</p> <p>Compilation mondiale : FAO au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Estimations fondées sur les données nationales disponibles. Si nécessaire, les données peuvent être extraites des bases de données internationales disponibles. Le facteur de production agricole pluviale (Cr) peut être calculé en fonction du coefficient par défaut fourni dans les directives de l'indicateur</p>	<p>Données produites au niveau national. Le facteur de production agricole pluviale (Cr) peut être calculé en fonction du coefficient par défaut fourni dans les directives de l'indicateur</p>	<p>Données produites au niveau national avec un haut niveau de précision (par exemple, des données géoréférencées et fondées sur des volumes mesurés). Le facteur de production agricole pluviale (Cr) est calculé selon les études</p>

Indicateur mondial 6.4.2 "Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles"

Définition	<p>Ratio entre l'eau douce totale prélevée par l'ensemble des activités économiques (d'après les catégories de la CITI) et le total des ressources renouvelables en eau douce, après avoir pris en compte les besoins en eau de l'environnement (également connu comme l'intensité de prélèvement d'eau). L'indicateur comprend les prélèvements d'eau par l'ensemble des activités économiques, en mettant l'accent sur l'agriculture, l'industrie manufacturière, l'électricité, et la collecte, le traitement et la distribution de l'eau.</p> <p>L'indicateur se fonde sur l'indicateur de l'OMD « proportion du total des ressources en eau utilisées », mais tient également compte des besoins en eau de l'environnement, nécessaires pour protéger les principales fonctions environnementales des écosystèmes d'eau douce (qui s'inscrit dans le cadre de l'indicateur 6.6.1).</p>
Ventilation	<p>Les données peuvent être ventilées par région (bassin hydrographique), par source (eaux de surface/souterraines) et par activité économique.</p>
Logique et utilisation	<p>L'indicateur fournit une estimation de la pression exercée par l'ensemble des activités économiques sur les ressources en eau douce renouvelables d'un pays, répondant directement à la composante environnementale de la cible (« garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce »). La compréhension des besoins hydriques de l'environnement permet de mieux cerner la quantité d'eau disponible pour des prélèvements viables, et encourage la prise en compte de la santé des écosystèmes lors de la répartition des ressources en eau disponibles.</p> <p>La ventilation des données au niveau des bassins, soutenue par le géoréférencement, permet une analyse plus approfondie des problèmes de pénurie d'eau et de leurs impacts sur l'économie et la population ; cet aspect essentiel permet alors de couvrir la composante sociale de la cible (« réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau »). Munis de ces informations, les responsables politiques et les décideurs peuvent prendre des décisions plus éclairées en matière de développement, comme les secteurs à développer en priorité et les régions à cibler.</p>
Indicateurs complémentaires	<p>Au-delà d'un certain niveau de stress hydrique, il est essentiel d'étudier la santé des écosystèmes pour comprendre l'impact de ce stress sur l'environnement, aspect couvert par l'indicateur 6.6.1.</p> <p>Les autres indicateurs qui peuvent aider à cibler le stress hydrique comprennent des informations sur le nombre de personnes confrontées à une pénurie d'eau, la disponibilité des ressources en eau et la consommation d'eau par habitant, ainsi que la proportion de la consommation totale en eau provenant de sources non conventionnelles (eaux pluviales, désalinisation, eaux usées et autres).</p>

Le cycle de l'eau et les objectifs de développement durable





Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.4.2

Des données sur les prélèvements d'eau et le total des ressources en eau disponibles sont généralement recueillies par les institutions ou les ministères en charge des ressources en eau, de l'agriculture et/ou de l'environnement. Pour ce qui est du suivi progressif, des agrégats nationaux peuvent être estimés grâce à des données disponibles au niveau international ou par modélisation. Ces agrégats peuvent ensuite être améliorés de façon continue avec des données produites au

niveau national (par des comptages par exemple) pour une ventilation par bassin hydrographique et par secteur. Les pays peuvent utiliser l'indicateur des OMD comme point de départ, et intégrer au fur et à mesure des informations plus pointues concernant les besoins en eau de l'environnement (consultez l'indicateur 6.6.1 ci-dessous sur la santé des écosystèmes). Les données de l'indicateur 6.4.2 contribuent directement au suivi de l'indicateur 6.4.1.

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de trois ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : bureaux nationaux de statistique, ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement, par exemple)</p> <p>Bases de données mondiales : Système AQUASTAT de la FAO, questionnaire de la DSNU/du PNUÉ à l'intention des pays non membres de l'OCDE/d'Eurostat, questionnaire de l'OCDE/d'Eurostat à l'intention des pays de l'OCDE et système WHOS de l'OMS</p> <p>Compilation mondiale : FAO au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Estimations fondées sur les données disponibles au niveau international et portant sur la disponibilité de l'eau et les prélèvements par les différents secteurs, y compris les données obtenues par modélisation</p>	<p>Estimations fondées sur les données produites au niveau national. Inclusion d'estimations portant sur les besoins en eau de l'environnement, fondées sur les données disponibles dans la documentation existante</p> <p>Les données peuvent être ventilées au niveau infranational</p>	<p>Haute résolution spatiale et temporelle des données nationales (volumes géoréférencés et mesurés)</p> <p>Estimations sur les besoins en eau de l'environnement soutenues par des mesures dans des conditions naturelles (consultez également l'indicateur 6.6.1 ci-dessous)</p> <p>Les données peuvent être entièrement ventilées par source et par utilisation</p>



Étayée par le géoréférencement, la ventilation des données relatives au stress hydrique à l'échelle du bassin permet d'analyser de manière plus approfondie les problèmes de pénurie d'eau et leurs impacts sur l'économie et la population. Le suivi des besoins en eau de l'environnement encourage les décideurs à prendre en compte la santé des écosystèmes lors de la répartition des ressources en eau disponibles.



Cible 6.5

Gestion des ressources en eau

“D’ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu’il convient.”

Comme décrit ci-dessus, de nombreux secteurs sont tributaires de l'eau. Par conséquent, là où les ressources en eau sont limitées, des conflits d'usage surgissent. La gestion souvent fragmentée des ressources en eau est particulièrement inappropriée pour résoudre de tels conflits et assurer une utilisation durable des ressources en eau. En réponse à cette problématique, la cible 6.5 vise à assurer la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à tous les niveaux. La démarche de GIRE vise à promouvoir le développement et la gestion coordonnés des ressources liées à l'eau et à la terre, afin de maximiser les retombées économiques et sociales de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes. La cible 6.5 se fonde sur le [Plan de mise en œuvre de Johannesburg](#) (2002), convenu lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

Les ressources en eau sont naturellement confinées dans des bassins, qui, d'un point de vue écologique, apparaissent comme l'échelle de gestion la plus appropriée. Cependant, ces bassins hydrographiques transcendent souvent les frontières administratives, appelant à une coordination et une coopération entre plusieurs unités administratives,

notamment au niveau transfrontière. La cible 6.5 reflète cette dimension à travers l'expression « à tous les niveaux » ; la mention explicite du niveau transfrontière est liée au fait que la plupart des ressources en eau douce de la planète sont situées dans des zones transfrontalières, et que la coordination et la coopération au-delà des frontières nationales, bien que nécessaires, peuvent s'avérer particulièrement difficiles.

En rassemblant les parties prenantes de divers secteurs et régions, la GIRE fournit un cadre pour favoriser l'équilibre entre la nécessité de fournir un accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement (cibles 6.1 et 6.2) et la demande en eau de l'ensemble des secteurs économiques, avec la gestion durable des eaux, des eaux usées et des ressources des écosystèmes en général (cibles 6.3, 6.4 et 6.6). La GIRE sert également à améliorer la résilience globale aux catastrophes liées à l'eau (cible 11.5) et aux changements climatiques (ODD 13). La GIRE n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer une gestion durable des ressources en eau, notamment par la coopération internationale, le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes (cibles 6.a et 6.b).

Selon [le rapport d'avancement de 2012 sur l'application des approches intégrées à la gestion des ressources en eau élaboré par l'ONU-Eau pour le Sommet Rio+20](#), 65 % des pays participants ont indiqué avoir mis en place des plans pour la GIRE au niveau national, et dans plus de la moitié de ces pays, la mise en œuvre était déjà avancée. Environ 54 % des pays ont affirmé leur engagement dans la mise en œuvre d'accords transfrontières pour la gestion de bassins particuliers.



La GIRE consiste à équilibrer les besoins en eau de la société, de l'économie et de l'environnement.

Le suivi de l'indicateur 6.5.1 préconise une approche participative réunissant des représentants de divers secteurs et régions en vue de débattre des réponses à apporter au questionnaire avant leur validation, ce qui encourage des mécanismes de coordination et de collaboration au-delà du processus de suivi.

Interprétation normative de la cible 6.5

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2030, mettre en œuvre	Fait référence au Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002), plus précisément à l'objectif relatif à l'élaboration de plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau
une gestion intégrée des ressources en eau,	Processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés des ressources en eau, des terres et des ressources connexes, afin de maximiser les retombées économiques et sociales de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux, et en prenant en compte les aspects hydrologiques et techniques, ainsi que les dimensions économique, politique et environnementale
à tous les niveaux,	Fait référence aux niveaux verticaux de gouvernance, tels que le gouvernement national, les autorités locales, les organismes chargés de la gestion des bassins hydrographiques et les représentants des parties prenantes
y compris au moyen de la coopération	Le droit international relatif aux cours d'eau oblige les états à coopérer au niveau de la gestion des eaux transfrontières, selon les principaux principes énoncés dans les conventions des Nations Unies évoquées ci-dessous ; en dehors des états insulaires sans zone frontalière terrestre et des pays ne disposant pas de ressources en eau transfrontières, la coopération transfrontière s'avère essentielle
transfrontière selon qu'il convient.	Eaux de surface ou souterraines (bassins aquifères) qui traversent ou sont situées sur une frontière entre deux ou plus états ; fait référence à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Helsinki, 1992) et à la Convention sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 1997)

Indicateur mondial 6.5.1 " Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) "

Définition	The degree to which IWRM is implemented, assessed by the four key components of IWRM: enabling environment, institutions and participation, management instruments and financing. It takes into account the various users and uses of water, with the aim of promoting positive social, economic and environmental impacts at all levels, including the transboundary level, where appropriate. The survey instrument is a questionnaire with questions relating to each of the four components.
Ventilation	Although the responses to each individual question are aggregated into one national value for the purpose of global reporting, the strength of this indicator lies in maintaining and assessing the responses to the individual questions..
Logique et utilisation	<p>The method builds on official United Nations IWRM status reporting as specified in the Johannesburg Plan of Implementation (2002). This indicator supports policy- and decision-making at the national level by enabling countries to identify barriers to progress and ways in which these can be addressed, feeding directly into the means of implementation indicators 6.a.1 and 6.b.1. The indicator also facilitates coherence between the various water- and sanitation-related targets by supporting monitoring, planning and evaluation, as well as associated capacity-building.</p> <p>A further strength of the monitoring of 6.5.1 is that it calls for a participatory approach in which representatives from different sectors and regions are brought together to discuss and validate the questionnaire responses, paving the way for coordination and collaboration beyond monitoring.</p>
Indicateurs complémentaires	La GIRE est un mécanisme permettant d'assurer la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau et des services d'assainissement pour tous. Un niveau élevé de GIRE devrait avoir une influence positive sur les résultats des autres cibles et indicateurs de l'ODD 6 (comme une bonne qualité d'eau ambiante et un changement positif quant à l'étendue des écosystèmes liés à l'eau). Par conséquent, l'analyse de l'indicateur 6.5.1 doit être effectuée à la lumière de tous les autres indicateurs de l'ODD 6. Veuillez également consulter les indicateurs 6.a.1 et 6.b.1 en complément de l'indicateur 6.5.1.

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.5.1

Des données sont recueillies à l'aide d'un questionnaire et les réponses sont consolidées à l'issue de consultations avec les parties prenantes concernées, telles que les institutions et les ministères de tutelle au niveau national et infranational impliqués dans la gestion des ressources en eau (par exemple, les ministères de l'Eau, des Services d'assainissement, de l'Environnement, de la Météorologie, de l'Hydrologie, de la Géologie, de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Irrigation, de la Santé, des Services publics, de la Planification,

du Logement, de l'Infrastructure, de la Production, de l'Énergie, des Ressources naturelles, des Mines, de l'Industrie et des Finances), et d'autres parties prenantes telles que les ONG, le milieu universitaire et les entreprises. Avec l'évolution du processus de suivi, l'on s'attend à ce que le processus de consultation devienne plus inclusif et formel, et les résultats seront utilisés de manière plus fréquente dans la planification de la GIRE.

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de trois ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions, ONG, chercheurs universitaires et entreprises</p> <p>Base de données mondiale : Portail de données de la GIRE</p> <p>Compilation mondiale : PNUE au nom de l'ONU-Eau</p>	Réponses à l'enquête consolidées par des consultations ad hoc auprès des parties prenantes	Réponses à l'enquête consolidées par des consultations officielles auprès des parties prenantes	Réponses à l'enquête utilisées comme outil de diagnostic pour la planification nationale de la GIRE, incluant l'ensemble des parties prenantes

Indicateur mondial 6.5.2 " Proportion de bassins hydriques transfrontières où est en place un dispositif opérationnel de coopération en matière d'eau "

Définition	<p>Le pourcentage de la superficie des bassins transfrontières d'un pays où est en place un dispositif opérationnel de coopération en matière d'eau. Le calcul de cet indicateur se fait en additionnant, à l'échelle d'un pays, la superficie des bassins transfrontières couverts par un dispositif opérationnel, puis en divisant la superficie obtenue par la surface totale de tous les bassins transfrontières du pays.</p> <p>Aux fins du calcul de cet indicateur, la « superficie du bassin » est définie comme étant l'étendue du bassin hydrographique ; pour les eaux souterraines, cette définition désigne l'étendue de l'aquifère.</p> <p>Un « dispositif opérationnel de coopération en matière d'eau » est un traité, une convention ou un accord bilatéral(e) ou multilatéral(e), ou tout autre arrangement officiel, signé(e) entre des pays riverains, qui fournit un cadre de coopération pour la gestion des eaux transfrontières.</p> <p>Pour qu'un dispositif soit considéré comme « opérationnel », les critères suivants fondés sur les aspects clés d'une coopération de fond pour la gestion des ressources en eau doivent être remplis : l'existence d'un organe commun, des communications officielles régulières (au moins une fois par an) entre les pays riverains, la présence d'un plan de gestion commun ou coordonné ou d'objectifs communs ainsi que des échanges réguliers (au moins une fois par an) de données et d'informations.</p>
Ventilation	Les données peuvent être ventilées par région (bassin hydrographique), par type d'eau (eaux de surface/eaux souterraines) et par critère opérationnel.
Logique et utilisation	<p>La plupart des ressources en eau dans le monde sont partagées. Le développement et la gestion de ces ressources partagées ont un impact à l'échelle des bassins transfrontières, d'où l'importance d'une coopération entre les pays. En suivant les progrès réalisés concernant la proportion d'eaux de surface et d'eaux souterraines transfrontières couverte par des dispositifs opérationnels, cet indicateur répond directement à la composante « y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient » de la cible 6.5. Selon la logique de l'indicateur 6.5.2, la conclusion d'accords ou d'autres arrangements entre les pays riverains est une condition sine qua non à l'instauration d'une coopération durable et à long terme.</p> <p>Autre aspect important, la méthodologie de cet indicateur tient compte des eaux souterraines pour attirer l'attention des responsables politiques et des décideurs sur cette ressource cachée.</p> <p>Pour qu'un bassin transfrontière soit pris en compte dans le calcul de l'indicateur 6.5.2, les quatre critères permettant d'évaluer le caractère opérationnel du dispositif doivent être remplis (le dispositif en place pour le bassin en question est soit entièrement opérationnel ou la superficie du bassin n'est pas prise en compte). En analysant les progrès accomplis vers la réalisation de chaque critère pour un bassin donné, les responsables politiques et les décideurs peuvent cibler les interventions afin d'améliorer la coopération transfrontière.</p>
Indicateurs complémentaires	-

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.5.2

À l'aide d'un modèle, la CEE et l'UNESCO recueillent des données auprès des ministères en charge des eaux transfrontières au sein de tous les pays partageant ces eaux. Le modèle a été associé à un questionnaire élaboré par les États membres dans le cadre de la [Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux \(la Convention sur l'eau\)](#), permettant à l'indicateur (exprimé en pourcentage)

d'être étayé par des données probantes pour avoir une image plus précise de la coopération dans le domaine de l'eau. Bien que le point de référence de l'indicateur 6.5.2 soit les bassins transfrontaliers, le compte-rendu de l'indicateur se fait à l'échelle nationale. En théorie, l'état d'un bassin transfrontière particulier doit être le même pour tous les pays partageant ce bassin, ce qui nécessite des mécanismes de coordination entre ces pays. La fréquence proposée pour le recueil de données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de trois ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions en charge de l'eau, de l'environnement, des ressources naturelles, de l'hydrologie, de la géologie, par exemple</p> <p>En l'absence de données nationales, d'autres sources comme celles décrites ci-après peuvent être utilisées :</p> <p>Programme ISARM de l'UNESCO (pour les aquifères), programme PEEP du FEM (pour les bassins hydrographiques de surface), atlas de l'OSU sur les accords internationaux relatifs à l'eau douce (pour les accords et organismes communs)</p> <p>Compilation mondiale : CEE/UNESCO au nom de l'ONU-Eau</p>			



Des communications régulières et une planification coordonnée entre les pays partageant un même plan d'eau sont des exemples de coopération transfrontière.

La plupart des ressources en eau de la planète sont partagées. Le développement et la gestion de ces ressources partagées ont un impact à l'échelle des bassins transfrontières, d'où l'importance d'une coopération entre les pays. La conclusion d'accords ou d'autres arrangements entre les pays riverains est une condition sine qua non à l'instauration d'une coopération durable et à long terme. Autre aspect important, la méthodologie de cet indicateur tient compte des eaux souterraines pour attirer l'attention des responsables politiques et des décideurs sur cette ressource cachée.



Cible 6.6

Écosystèmes liés à l'eau

“ D’ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l’eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. ”

Les écosystèmes liés à l’eau sont les premiers pourvoyeurs de services à la société. Ils jouent un rôle essentiel dans l’augmentation de la quantité d’eau (car ils peuvent capter et stocker l’eau) et de la qualité de l’eau (car ils peuvent décomposer ou absorber les polluants des eaux), et fournissent d’autres services aux populations, comme des poissons et des matériaux de construction. La cible 6.6 cherche à mettre un terme à la dégradation et à la destruction de ces écosystèmes, et à favoriser le rétablissement de ceux qui sont déjà dégradés. La cible ne couvre pas uniquement les écosystèmes aquatiques tels que les zones humides végétalisées, les rivières, les lacs, les réservoirs et les eaux souterraines, mais aussi les montagnes et les forêts,

importantes pour le stockage de l’eau douce et pour le maintien d’une bonne qualité de l’eau.

La cible 6.6 contribue directement à améliorer, de manière significative, la santé des écosystèmes marins (ODD 14) et terrestres (ODD 15), et s’appuie sur les [Objectifs d’Aichi pour la biodiversité](#) du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (reflétés dans l’année-cible 2020), sur la [Convention de Ramsar relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau](#), et sur la [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification](#).

Des études scientifiques montrent que, depuis 1900, 64 % des zones humides de la planète ont disparu ; si l’on prend 1700 comme année de référence, alors ce sont 87 % des zones humides de la planète qui ont disparu. Source : [Les zones humides : pourquoi m’en soucier ?](#) (Fiche technique Ramsar 1)



Les écosystèmes renouvellent et purifient les ressources en eau et doivent être protégés pour préserver la résilience de l’environnement et des populations.

Le suivi des écosystèmes (et de leur santé) souligne l’impérieuse nécessité de protéger et de conserver ces systèmes, et permet aux responsables politiques et aux décideurs de définir des objectifs de facto en matière de gestion. Les données sur les écosystèmes peuvent être recueillies par diverses parties prenantes, y compris des citoyens engagés qui se soucient de leur communauté et des agences spatiales nationales.

Interprétation normative de la cible 6.6

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2020,	Fait référence aux objectifs d'Aichi sur la diversité biologique qui devront être atteints d'ici 2020
protéger	Implique d'atténuer, voire de mettre un terme à la perte de diversité biologique ou à la dégradation des services écosystémiques
et restaurer	Implique d'enrayer la perte de diversité biologique ou la dégradation des écosystèmes ; le processus consiste à favoriser et faciliter la régénération des écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits, en rétablissant ses caractéristiques structurelles, la composition des espèces et son processus écologique
les écosystèmes liés à l'eau,	Alors que tous les écosystèmes dépendent de l'eau, certains (comme indiqué plus bas) jouent un rôle plus important dans la fourniture de services liés à l'eau à la société
notamment les montagnes,	La plupart des rivières du monde sont alimentées par des sources montagneuses et plus de la moitié de l'humanité dépend de l'eau des montagnes
les forêts,	Vastes étendues terrestres couvertes d'arbres ou de toute autre végétation ligneuse, recouvrant environ 30 % des terres de la planète et représentant 75 % de la production primaire brute. Les forêts jouent un rôle important dans le maintien de la quantité et de la qualité de l'eau
les zones humides,	Étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des estuaires et des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres (définition de la Convention de Ramsar)
les rivières,	Cours où l'eau coule en permanence ou périodiquement
les aquifères et	Zones souterraines contenant des matériaux perméables et suffisamment saturés pour alimenter en quantités significatives les puits et les sources
les lacs	Dépansions de l'écorce terrestre, remplies de masses d'eau stagnante ; les lacs incluent également des plans d'eau de taille réduite et peu profonds tels que les étangs et les lagons ; les réservoirs artificiels sont aussi inclus, mais doivent être considérés séparément en raison du grand volume d'eau qu'ils contiennent.

Indicateur mondial 6.6.1 " Variation de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau dans le temps "

Définition	<p>Variations au fil du temps concernant : (1) l'étendue des écosystèmes liés à l'eau (marais et fagnes, mangroves, forêts marécageuses et rizières) et la superficie des plans d'eau intérieurs libres (rivières, plaines alluviales, estuaires, lacs et réservoirs) ; (2) la quantité d'eau dans les écosystèmes (rivières, lacs et eaux souterraines) ; et (3) la qualité de l'eau des écosystèmes (en lien avec l'indicateur 6.3.2). En observant les variations au fil du temps, les valeurs de certaines sous-composantes peuvent être agrégées.</p> <p>L'état naturel de l'écosystème (avant les variations profondes subies par celui-ci) est le point de référence pour suivre « les changements au fil du temps ». Si des informations sur l'état naturel de l'écosystème ne sont pas disponibles, une estimation peut être obtenue en extrapolant des données sur des sites voisins intacts, des données historiques, des modèles et les avis d'experts.</p> <p>L'indicateur recommande également que les pays intègrent une composante sur la santé des écosystèmes dans leur programme de suivi des écosystèmes, bien que cet aspect n'ait pas été pris en compte dans le calcul de l'indicateur 6.6.1 pour le premier compte-rendu en 2017. Des indicateurs biologiques sont généralement utilisés pour évaluer la santé des écosystèmes, mais aucune méthode précise n'est recommandée, car ce choix dépend des conditions écologiques locales.</p>
Ventilation	Cet indicateur peut être ventilé par sous-indicateur, par période, par type d'écosystème et par dimension spatiale.
Logique et utilisation	<p>Cet indicateur souligne la capacité des écosystèmes à fournir des services aux populations. La santé d'un écosystème désigne la capacité du système à maintenir sa structure et ses fonctions dans le temps et dans des conditions de stress externe, et intègre toutes les sous-composantes mentionnées ci-dessus. Le suivi de l'indicateur 6.6.1 permet ainsi d'évaluer les conséquences antérieures et actuelles du développement humain sur les écosystèmes ainsi que la possibilité d'obtenir des services futurs de ces écosystèmes.</p> <p>Des mécanismes de suivi plus étendus, couvrant notamment la santé des écosystèmes, font ressortir l'impérieuse nécessité de protéger et de conserver les écosystèmes, et permettent aux responsables politiques et aux décideurs de définir des objectifs de facto en matière de gestion. Des données correctement ventilées permettent d'identifier les écosystèmes à risque et d'orienter les interventions là où elles auront le plus d'impact.</p> <p>L'indicateur peut être utilisé pour rendre compte des cibles 11.5, 11.6, 11.7, 12.2, 13.1, 14.2, 14.5, 15.1, 15.3 et 15.5.</p>
Indicateurs complémentaires	<p>Afin de mesurer l'effet combiné de l'ensemble des pressions subies par les écosystèmes, il est essentiel d'intégrer une composante sur la santé des écosystèmes dans les programmes de suivi nationaux. Les informations sur les besoins en eau de l'environnement (fournies par l'indicateur 6.4.2) aident les responsables politiques et les décideurs à définir des objectifs pour la gestion des écosystèmes.</p> <p>Pour mieux appréhender le champ d'action de la cible 6.6, l'indicateur 6.6.1 est étayé par d'autres indicateurs liés à l'ODD 15 axé sur les montagnes (cible 15.4.1) et les forêts (cible 15.1.1), la dégradation des sols (cible 15.3.1) et la protection des écosystèmes (cibles 15.1.2 et 15.5.1).</p>

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.6.1

Le ministère de l'Environnement ou de l'Eau, ainsi que des ONG et des chercheurs universitaires, pourront se charger de la collecte de données relatives à l'indicateur 6.6.1. Les agences spatiales se chargeront des observations de la Terre. Des données sur la composante qualité seront issues du suivi de l'indicateur 6.3.2. Dans le cadre d'un processus de suivi progressif, les pays peuvent, dans un premier temps, se concentrer sur les écosystèmes liés à l'eau (tels que les zones humides végétalisées et les plans d'eau libre) en mesurant leur superficie ainsi que la quantité et la qualité

de l'eau. Les pays peuvent, ensuite, élargir la portée de leurs efforts au fil du temps afin de couvrir les plans d'eau souterraine, et graduellement, la vérification et l'interprétation sur le terrain des observations de la Terre réalisées dans le cadre de l'évaluation de la dimension spatiale. À mesure que les capacités et les ressources des pays augmentent, la santé des écosystèmes fera également l'objet d'un suivi (par l'observation des macroinvertébrés benthiques et des poissons, par exemple).

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de trois ou quatre ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions (en charge de l'environnement, de l'eau et des ressources naturelles, par exemple), universités et instituts de recherche, ONG et initiatives citoyennes pour la science (enquêtes sur le terrain), agences spatiales (observations de la Terre)</p> <p>Bases de données mondiales (sélectionnées) : Convention de Ramsar sur les zones humides, Centre mondial de données sur le ruissellement (GRDC), système d'information mondial sur les eaux souterraines de l'IGRAC, système GlobWetland II, projet Hydroweb de LEGOS</p> <p>Compilation mondiale : PNUE au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Suivi des écosystèmes liés aux eaux de surface (tels que les zones humides végétalisées, les rivières et les eaux libres)</p>	<p>Inclusion des plans d'eau souterraine</p> <p>Vérification et interprétation sur le terrain des données issues de l'observation de la Terre</p> <p>Évaluation sur le terrain de la dimension spatiale, y compris la classification des différents types de zones humides</p>	<p>Suivi de la santé des écosystèmes à travers, par exemple, l'évaluation des macroinvertébrés benthiques et des poissons dans les rivières</p>



Cible 6.a

Coopération internationale et renforcement des capacités

“ D’ici à 2030, développer la coopération internationale et l’appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l’eau et à l’assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l’utilisation rationnelle de l’eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation. ”

Bien qu’il soit prévu que la mise en œuvre de l’ODD 6 génère des avantages dépassant largement les coûts qui en résultent, plusieurs centaines de milliards de dollars doivent encore être réunis à cet effet. Les besoins les plus importants sont ceux des pays en développement, appelant à une mobilisation accrue des fonds domestiques, mais aussi à une augmentation significative de l’aide extérieure pour combler temporairement les lacunes, parallèlement au développement des ressources et des capacités nationales. À cet égard, la cible 6.a vise à accroître la coopération internationale et l’appui au renforcement des capacités des pays en développement. Aux fins de suivi de la présente cible, la coopération internationale se réfère à l’aide extérieure sous forme de dons ou de prêts, comprenant l’aide publique au développement (APD). Le

renforcement des capacités comprend l’amélioration des aptitudes, des compétences et des capacités dans les pays en développement sur le plan de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau.

La création d’un environnement favorable est une première étape essentielle pour mener à bien toute activité de gestion. La cible 6.a soutient la mise en œuvre de toutes les cibles de l’ODD 6 (les cibles 6.1 à 6.6 et la cible 6.b) en favorisant le financement et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les « moyens de mise en œuvre » des cibles 6.a et 6.b étayent l’objectif 6.5 sur la GIRE et les moyens de mise en œuvre dédiés de l’ODD 17 et de ses 19 cibles, axés sur les finances, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les problèmes systémiques.



La mise en œuvre de l’ODD 6 nécessite des ressources humaines et financières, et la coopération internationale joue un rôle clé dans la réalisation de cet objectif.

Le suivi du budget national consacré à l’eau et à l’assainissement favorise la transparence et permet de mieux comprendre les flux financiers de ce secteur, ce qui peut éventuellement mener à plus grande efficacité et attirer d’autres financements internes et externes.

En 2015, 8,6 milliards de dollars US ont été versés au titre de l'APD, ciblant spécifiquement le secteur de l'eau (notamment l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, l'utilisation des ressources hydriques à des fins agricoles, la protection contre les crues et la production d'hydroélectricité), ce qui représente environ 5 % de l'APD totale déboursée en 2015 (Source : [OECD](#)). Dans le même temps, près de 80 % des pays participant à l'enquête [GLAAS](#) de 2016-2017 ont répondu qu'ils leur manquaient plus de 75 % des fonds nécessaires pour atteindre les cibles nationales relatives à l'eau potable et à l'assainissement.

Interprétation normative de la cible 6.a

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
D'ici à 2030, développer la coopération internationale	Implique une aide sous la forme de subventions ou de prêts par des organismes d'aide extérieurs
et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement	Implique de renforcer les aptitudes, les compétences et les capacités des individus et des communautés
en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.	Les pratiques, les processus et les technologies qui soutiennent les progrès vers la réalisation des cibles relatives à l'eau et à l'assainissement. Il est également important de souligner à cet égard les mécanismes de surveillance des ressources en eau et des services d'assainissement, notamment les réseaux d'observation et les bases de données relatives aux eaux de surface et aux eaux souterraines

Indicateur mondial 6.a.1 " Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics "

Définition	<p>Montant et pourcentage de l'APD inclus dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics provenant : (1) de la trésorerie ou (2) du budget.</p> <p>Les flux d'APD sont des financements officiels ayant pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement. Ils sont assortis de conditions favorables et comportent une part de subvention d'au moins 25 %. Par convention, les flux d'APD comprennent les contributions versées par des bailleurs de fonds publics, à tous les niveaux, aux pays en développement, soit de manière bilatérale ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.</p> <p>Un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics est défini comme un plan de financement ou un budget élaboré à l'échelle nationale ou infranationale, évaluant clairement les sources de financement disponibles et les stratégies pour le financement des besoins futurs.</p> <p>L'obtention d'une valeur faible pour cet indicateur (proche de 0 %) suggère que les donateurs internationaux investissent dans des activités et des programmes liés à l'eau et à l'assainissement du pays à l'insu des pouvoirs publics du pays. L'obtention d'une valeur élevée (proche de 100 %) indique que les donateurs agissent en adéquation avec la stratégie du gouvernement ainsi qu'avec les politiques et plans nationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement.</p>
Ventilation	L'indicateur peut être ventilé par type d'activité/programme pour l'eau et l'assainissement (d'après les codes-objets de l'OCDE pour le système de notification des pays créanciers).
Logique et utilisation	Il est essentiel d'évaluer les flux d'APD vers un pays par rapport au montant inclus dans le plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics, afin de mieux comprendre le niveau de dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure, ainsi que le degré de coordination des flux d'APD par le gouvernement. En demandant aux gouvernements de fournir des données sur le budget public en matière d'eau et d'assainissement, le suivi de cet indicateur favorise la transparence et permet de mieux comprendre les flux financiers du secteur, ce qui peut éventuellement mener à une plus grande efficacité et attirer d'autres financements internes et externes.
Indicateurs complémentaires	<p>Bien que l'APD soit un indicateur indirect pour évaluer « la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités », elle n'englobe pas toutes les formes d'aide. D'autres informations sur les fonds et les dépenses publics et privés (y compris les tarifs d'utilisation et les frais de collecte, les processus d'appel d'offres et les audits financiers) viennent étayer davantage l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière de financement. Les indicateurs portant sur le renforcement des capacités sont essentiels pour mieux appréhender le champ d'action de la cible 6.a. Veuillez également consulter l'indicateur 6.5.1 en complément de l'indicateur 6.a.1.</p> <p>L'indicateur 6.a.1 est aligné sur l'indicateur des comportements collaboratifs du Partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA) intitulé « Définir des stratégies de financement viables pour l'eau et l'assainissement ». Le Partenariat SWA a identifié quatre comportements collaboratifs qui, s'ils sont adoptés par les pays et leurs partenaires, peuvent améliorer la façon dont ils travaillent ensemble pour optimiser les performances du secteur à long terme et offrir un accès universel à l'assainissement, l'hygiène et l'eau. Ensemble, ces comportements collaboratifs donnent une image plus complète de la coopération et de l'appui internationaux apportés aux pays en développement au-delà des flux d'APD octroyés, et couvrent les différents moyens de mise en œuvre de l'ODD 17, tels que la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, les partenariats multipartites, les données, les finances, le suivi et l'application du principe de responsabilité.</p>

Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.a.1

Des données sur l'APD sont déjà fournies par l'OCDE et peuvent être utilisées comme point de départ pour rendre compte de cet indicateur. La collecte de données sur le budget national consacré à l'eau et à l'assainissement est un exercice intersectoriel, impliquant divers ministères et organismes nationaux. Le processus de collecte de données peut être combiné avec celui de l'indicateur 6.5.1 sur la GIRE. Pour la production de rapports

à l'échelle mondiale, des données seront compilées au moyen d'un questionnaire, dans le cadre de l'exercice de compte-rendu plus exhaustif du programme GLAAS, sous l'égide de l'ONU-Eau. Par ailleurs, des données plus complètes sur les flux financiers à l'échelle nationale et infranationale peuvent être obtenues par le biais de l'initiative [TrackFin](#) de GLAAS, pour ces pays mettant en œuvre la méthodologie.

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de deux à trois ans.

Sources et compilation des données	Première étape du suivi progressif (exemple)	Deuxième étape du suivi progressif (exemple)	Troisième étape du suivi progressif (exemple)
<p>Sources nationales : ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de la santé, des services publics, de la planification et des finances, par exemple), bureaux nationaux de statistique, TrackFin</p> <p>Bases de données mondiales : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE et programme GLAAS de l'ONU-Eau</p> <p>Compilation mondiale : OMS/PNUE/OCDE au nom de l'ONU-Eau</p>	Informations sur le montant de l'APD reçu	Inclusion d'informations sur le plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (grâce à l'initiative TrackFin du programme GLAAS)	Des informations plus approfondies sont recueillies au sujet du plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics pour couvrir également la gestion des ressources en eau et d'autres composantes de l'ODD 6



Cible 6.b

Participation des parties prenantes

“ Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. ”

La cible 6.b vise à mobiliser les communautés locales aux fins de la planification et de la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement, un processus essentiel pour s'assurer que les besoins des usagers locaux sont satisfaits et que les communautés locales comprennent pleinement les conséquences des décisions prises en matière de développement. L'intervention de toutes les parties prenantes concernées est également nécessaire pour

s'assurer que les solutions techniques et administratives sont adaptées au contexte local, et pour encourager l'appropriation locale des solutions afin d'assurer leur viabilité au fil du temps. La cible 6.b vient appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des cibles de l'ODD 6 (les cibles 6.1 à 6.6 et la cible 6.a) en favorisant la participation des parties prenantes, un élément central de la GIRE, directement lié à la cible 6.5.

Dans le cadre de l'enquête [GLAAS](#) de 2016-2017, 81 % des pays ont indiqué que les mécanismes de participation des parties prenantes dans les programmes de planification WASH ont été clairement définis dans les lois ou politiques, mais peu de pays (moins d'un quart) avaient atteint un niveau de participation élevé. De même, dans le [rapport d'avancement de 2012 sur l'application des approches intégrées à la gestion des ressources en eau](#) alors que 86 % des pays ont répondu qu'ils avaient mis en place un mécanisme de participation des parties prenantes, seulement 38 % pouvaient certifier d'un « stade avancé » de mise en œuvre.



La définition de procédures juridiques et de politiques concernant la participation de la population locale dans la planification et la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement s'avère essentielle afin de s'assurer que les besoins de l'ensemble des membres de la communauté sont satisfaits et de garantir la viabilité des solutions en matière d'eau et d'assainissement dans le temps.

La collecte de données sur la participation des parties prenantes est un exercice intersectoriel impliquant divers ministères et organismes à l'échelle nationale.

Interprétation normative de la cible 6.b

Texte de la cible	Interprétation normative de la cible
Appuyer et renforcer la participation de la population locale	La participation implique un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent contribuer réellement aux décisions et aux orientations relatives à la planification des ressources en eau et des services d'assainissement, car ces décisions et orientations les concernent et ils peuvent les influencer
de la population locale	Groupe de personnes interagissant et vivant dans un même lieu
à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Implique d'améliorer la gestion de l'ensemble des aspects liés à l'eau et à l'assainissement

Indicateur mondial 6.b.1 " Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement "

Définition	Pourcentage d'unités administratives locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement. Les unités administratives locales font référence à des sous-districts, municipalités, communes, ou toute autre unité du niveau de la communauté locale couvrant les zones urbaines et rurales (préalablement définie par le gouvernement). Les politiques et procédures encourageant la participation de la population locale à la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement désignent un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent contribuer de façon significative aux décisions et aux orientations concernant la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement..
Ventilation	Les données peuvent être ventilées à l'échelle infranationale, ainsi que par zone urbaine ou rurale (pour les pays ayant classé leurs unités administratives locales de cette façon), afin de fournir des informations sur les questions d'équité.
Logique et utilisation	La définition de procédures juridiques et de politiques concernant la participation de la population locale à la planification et à la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement est essentielle. Cela permet de s'assurer que les besoins de l'ensemble des membres de la communauté, notamment des plus vulnérables, sont satisfaits. Il est aussi essentiel de garantir la viabilité des solutions en matière d'eau et d'assainissement au fil du temps : l'identification de solutions appropriées pour un contexte social et économique donné doit reposer sur une bonne compréhension des conséquences des décisions prises en matière de développement et sur l'appropriation locale des solutions. En évaluant le degré de participation de la population locale, cet indicateur donne alors des renseignements sur la viabilité des solutions de gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle d'un pays.
Indicateurs complémentaires	Consultez l'indicateur 6.5.1, qui s'inscrit dans le cadre de l'indicateur 6.b.1.

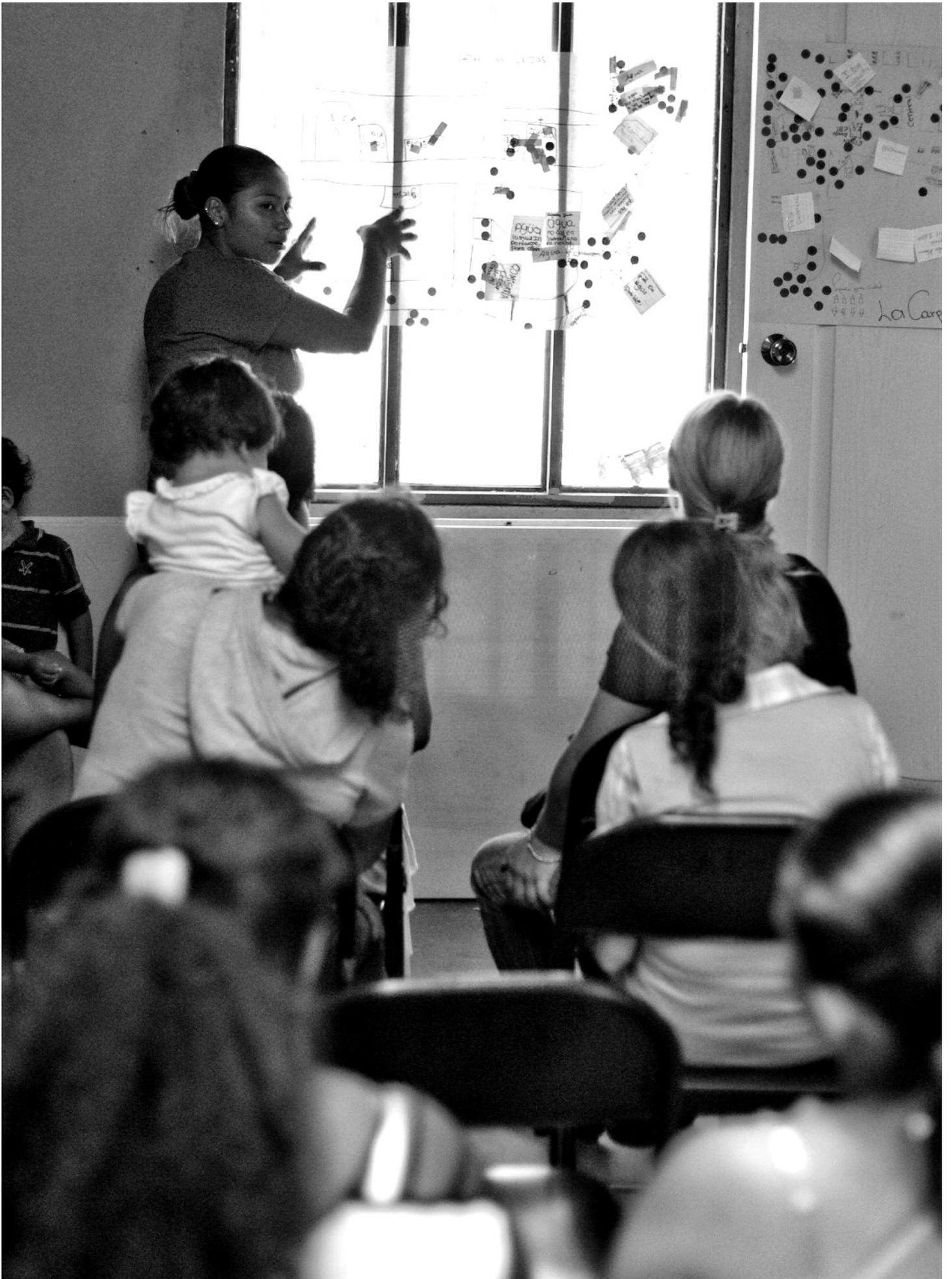
Données et suivi progressif pour l'indicateur 6.b.1

La collecte d'informations sur la participation des parties prenantes est un exercice transsectoriel impliquant divers ministères et organismes nationaux. Le processus de collecte de données peut être combiné avec celui de l'indicateur 6.5.1 sur la GIRE. Pour la production de rapports à l'échelle mondiale, des données seront compilées au moyen d'un questionnaire, dans le cadre de l'exercice de compte-rendu plus exhaustif du programme GLAAS, sous l'égide de l'ONU-Eau. En ce

qui concerne le suivi progressif, les pays peuvent commencer par une estimation qualitative, puis passer progressivement à des estimations et des évaluations quantitatives plus approfondies afin de cerner le degré de participation des parties prenantes au niveau infranational. Et à partir de 2018, l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau recueillera des informations sur la participation des parties prenantes au moyen de différents indicateurs sur la gouvernance de l'eau.

La fréquence proposée pour la collecte des données à l'échelle nationale et la présentation de rapports à l'échelle internationale est de deux à trois ans.

Sources et compilation des données	First step of progressive monitoring (example)	Second step of progressive monitoring (example)	Third step of progressive monitoring (example)
Sources nationales : ministères de tutelle et institutions (en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de la santé, des services publics, de la planification et des finances, par exemple) Bases de données mondiales : Système GLAAS de l'ONU-Eau , portail de données de la GIRE , Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau Compilation mondiale : OMS/PNUE/OCDE au nom de l'ONU-Eau	Estimation qualitative du degré de participation des parties prenantes au niveau national	Estimation quantitative du nombre total d'unités administratives locales et estimation qualitative du degré de participation des parties prenantes dans chacune des unités administratives locales	Évaluation quantitative du degré de participation des parties prenantes



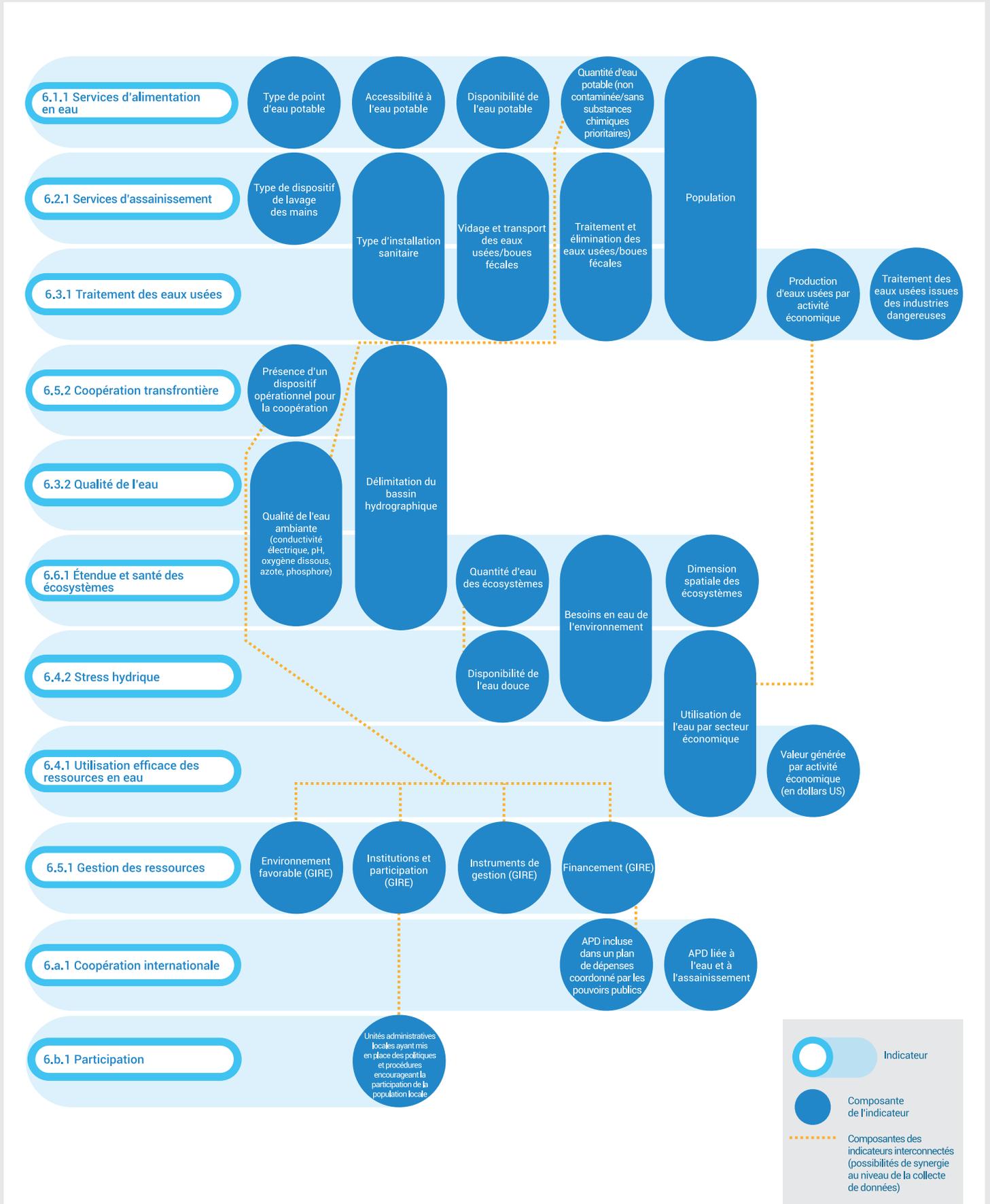
Crédit photo : Ingmar Zahorsk

Synergies entre les indicateurs mondiaux de l'ODD 6

Comme le démontrent les chapitres précédents, les indicateurs mondiaux de l'ODD 6 comportent diverses composantes et les données de chaque composante sont essentielles au calcul de l'indicateur. Il est aussi important de souligner que plusieurs indicateurs ont certaines composantes en commun. Des synergies peuvent donc être établies en matière de collecte de données, car un même ensemble de données peut être exploité pour le calcul de divers indicateurs. Par exemple, les données relatives aux prélèvements d'eau peuvent être utilisées pour calculer à la fois

l'indicateur 6.4.1 sur l'utilisation efficace de l'eau et l'indicateur 6.4.2 sur le niveau de stress hydrique. Dans certains cas, les composantes des indicateurs sont étroitement liées, impliquant, par exemple, des processus de collecte de données similaires ou l'intervention des mêmes parties prenantes, ce qui représente des possibilités de synergie en matière de collecte de données. Les interconnexions entre les indicateurs 6.5.1, 6.a.1 et 6.b.1 illustrent ces possibilités. Le tableau 1 ci-dessous donne une vue d'ensemble de toutes les composantes et des liens qui existent entre eux.

Table 1. Overview of indicator components and their interlinkages



Messages clés



Crédit photo : Michael Coghlan

Le présent document a brièvement présenté l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement tout en accordant une attention particulière aux 11 indicateurs qui seront utilisés pour suivre, à l'échelle mondiale, les progrès vers la réalisation de l'ODD 6.

L'ODD 6 élargit l'accent mis par les OMD sur l'eau potable et l'assainissement de base pour y inclure la gestion de toutes les ressources en eau, eaux usées et ressources écosystémiques, tout en reconnaissant l'importance d'un environnement favorable. Faire converger ces aspects constitue une première étape visant à répondre à la fragmentation sectorielle, et à permettre une gestion cohérente et durable, faisant de l'ODD 6 une étape importante vers un avenir durable en matière d'approvisionnement en eau.

Le suivi des progrès vers la réalisation de l'ODD 6 permet de concrétiser cette vision : des données de haute qualité aident les responsables politiques et les décideurs à tous les niveaux du gouvernement à identifier les difficultés et les possibilités, à définir les priorités en vue d'une mise en œuvre plus efficace et efficiente, et à établir des rapports sur les progrès ou l'absence de progrès afin d'accroître la responsabilisation, d'encourager l'appui politique et de compter sur le soutien des secteurs public et privé en vue de nouveaux investissements.

La transition des OMD aux ODD change les règles du jeu dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Alors que les OMD comptaient uniquement trois indicateurs sur l'eau et l'hygiène, les ODD en comptent désormais onze. Alors que le suivi des indicateurs

des OMD s'effectuait au moyen d'enquêtes auprès des ménages, le suivi de l'ODD 6 nécessitera inévitablement la participation de diverses autorités nationales représentant différents secteurs. Il est donc impératif de renforcer les capacités et d'améliorer les ressources des pays en matière de suivi, et de mobiliser l'appui politique pour y parvenir. Afin de procéder à une analyse et une évaluation complètes de l'état des ressources en eau et d'identifier les axes de développement possibles, l'un des principaux objectifs des efforts de suivi consiste à regrouper l'ensemble de ces informations afin de favoriser une méthode de gestion intégrée qui contribue à réduire la fragmentation institutionnelle.

L'Initiative de suivi intégré de l'ONU-Eau relative à l'ODD 6 vise à soutenir les pays dans leurs efforts de suivi de l'ODD 6, en mettant l'accent sur les capacités institutionnelles ainsi que sur l'intégration de la collecte et de l'analyse des données dans tous les secteurs, dans toutes les régions et à tous les niveaux administratifs. Les méthodologies décrites dans ce guide fournissent des recommandations permettant de surveiller les indicateurs mondiaux de l'ODD 6 de manière cohérente. Les méthodologies doivent cependant être suffisamment souples et adaptées au contexte national et aux exigences spécifiques. Le principe de suivi progressif a été élaboré pour permettre à un maximum de pays d'entreprendre des activités de suivi de l'ODD 6, en commençant à un niveau relativement simple et peu coûteux pour devenir progressivement plus ambitieux au fil du temps, à mesure que les capacités et les ressources des pays s'améliorent.

À propos de nous



À travers l'Initiative de suivi intégré de l'ONU-Eau pour l'ODD 6, les Nations Unies s'attachent à soutenir les pays dans le suivi des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière intégrée, et dans la compilation de données nationales pour rendre compte des progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation de l'ODD 6. Cette Initiative réunit les organismes des Nations Unies formellement mandatés pour compiler les données nationales en vue de l'établissement de rapports mondiaux sur l'ODD 6.

Pour en savoir davantage sur l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'eau et à l'assainissement, et sur l'Initiative de suivi intégré de l'ODD 6, veuillez consulter notre site Internet ou contacter l'un de nos coordinateurs.

Site Internet

www.sdg6monitoring.org

www.unwater.org

Gestion de projets

ONU-Eau : William Reidhead

william.reidhead@unwater.org

Points de contact institutionnels

PNUE (dépositaire des indicateurs 6.3.2, 6.5.1, 6.6.1 et co-dépositaire des indicateurs 6.a.1 et 6.b.1): Joakim Harlin

joakim.harlin@unep.org

ONU-Habitat (co-dépositaire de l'indicateur 6.3.1): Graham Alabaster

Alabaster.unhabitat@unog.ch

UNICEF (co-dépositaire des indicateurs 6.1.1 et 6.2.1): Tom Slaymaker

tslaymaker@unicef.org

CEE (co-dépositaire de l'indicateur 6.5.2): Annukka Lipponen

Annukka.Lipponen@unece.org

FAO (dépositaire des indicateurs 6.4.1 et 6.4.2): Jippe Hoogeveen

Jippe.Hoogeveen@fao.org

UNESCO (co-dépositaire de l'indicateur 6.5.2): Alice Aureli

a.aureli@unesco.org

OMS (co-dépositaire des indicateurs 6.1.1, 6.2.1, 6.3.1, 6.a.1 et 6.b.1): Kate Medicott

medicottk@who.int

OMM : Tommaso Abrate

tabrate@wmo.int



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



World Health
Organization



WMO

Avec l'appui de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



Ministry of Infrastructure and the
Environment